

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

Révision 01 Décembre 2007 (Intègre commentaires atelier de validation technique des CPAPs)



Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

entre

Le Gouvernement de l'Union des Comores

et

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Décembre 2007

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

Le Cadre Commun

Le Gouvernement de l'Union des Comores, dénommé ci-après « le Gouvernement » et le Programme des Nations Unies pour le Développement, dénommé ci-après « PNUD »,

- **Agissant** selon leur accord mutuel et leur coopération aux fins de l'application de l'accord de base ;
- **Faisant fond** sur l'expérience acquise et les progrès accomplis durant la mise en œuvre du Cadre de Coopération de pays sur la période 2003-2007,
- **S'engageant** dans une nouvelle période de coopération 2008-2012,
- **Déclarant** leur volonté de s'acquitter de leurs responsabilités dans un esprit de coopération amicale ;

Sont convenus de ce qui suit :

PARTIE I - Base de la relation

Considérant que le Gouvernement a signé avec le PNUD le à Moroni un accord de base régissant la coopération du PNUD avec les Comores. Le Plan d'Action du Programme de Pays (PAPP) avec les Plans Annuels de Travail (PAT) qui lui seront annexés constituent ensemble le document de projet auquel il est fait référence dans cet accord de base.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif du Programme ;
- les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs du Programme, les effets et les produits escomptés, les cibles et indicateurs des produits, mais qui tiennent compte de l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou de l'augmentation de coûts due à l'inflation ;
- les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture, l'accroissement dû à l'inflation, des dépenses des experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme en cause.

PARTIE II – Analyse de la situation

L'Union des Comores est constituée de 4 îles Mwali, Ndzuani, Ngazidja et Maore. Cette dernière étant sous administration française, les données fournies dans ce document ne concernent que les 3 premières îles. Ces dernières comptent 636.000 habitants en 2007 dont environ 51% à Ngazidja, 42% à Ndzuani et 7% à Mwali. Le pays enregistre depuis plusieurs années une croissance économique faible d'environ 2% qui ne permet pas de compenser la croissance démographique estimée à 2,1%. Il en résulte une progression négative du PIB par habitant qui se traduit par une incidence de la pauvreté de 45% parmi les individus et de 37% parmi les ménages en 2004. Les causes profondes de la pauvreté ont pour origine : la crise politique, institutionnelle, économique et environnementale qu'a connu le pays au cours des dix dernières années ; la forte inégalité des revenus ; la faiblesse de l'investissement public et privé (à peine 10 % du PIB) et donc de l'emploi dans le secteur moderne ; la faible diversification de l'économie qui rend le pays particulièrement vulnérable aux chocs extérieurs ; la survivance d'une agriculture de subsistance qui occupe la grande majorité de la population rurale sur des terres en voie de dégradation rapide.

Du Rapport National 2005 sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement ([Rapport OMD 2005 Comores.pdf](#)) il ressort que seulement deux OMD ont de fortes chances d'être atteints si les tendances actuelles du développement humain perdurent : l'OMD 2 concernant l'éducation primaire pour tous ; et l'OMD 4 relatif au taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. Deux cibles seront particulièrement difficiles à atteindre : (i) Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim ; (ii) Inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

Le pays a été fortement ébranlé à la fin des années 90 par une crise séparatiste qui a débouché sur un processus de réconciliation nationale dans le cadre d'une nouvelle configuration institutionnelle consacrant une large autonomie aux îles. La démocratisation du pays s'est poursuivie avec la tenue d'élections législatives (2004) et présidentielles (2006) libres et transparentes et la mise en place des institutions démocratiques. Mais les lois organiques sur la répartition des compétences se heurtent à de sérieux problèmes d'application tant au niveau de l'Union qu'à celui des îles. Le gouvernement s'attaque aux problèmes clé de gouvernance par la réforme de l'administration publique, la lutte contre la corruption et la remise en ordre des finances publiques. La situation

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

qui prévaut à Anjouan plonge le pays dans une nouvelle crise institutionnelle dont sa résolution requiert l'organisation future d'élections libres et démocratiques dans l'île sous la supervision de l'Union Africaine.

Les ressources de l'environnement sont fortement dégradées. Aujourd'hui tout l'espace cultivable est déjà occupé et la seule extension possible de l'agriculture ne peut se faire qu'au détriment des espaces forestiers restants. La proportion des zones forestières par rapport au territoire national est passée de 6,6% en 1990 à 2,8% en 2005. Les Comores se heurtent à des contraintes similaires à celles qui ont été mises en exergue pour les PEID par l'Agenda 21 et le programme d'action de la Barbade: fragilité écologique et économique; forte vulnérabilité aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, faible capacité de réponse et de gestion, ainsi que l'étranglement de la base des ressources et les coûts élevés de l'énergie.

Avec l'appui du PNUD, le pays a pu se doter d'un cadre de politiques et de stratégies assez complet dans le domaine de l'environnement, qui comprend: la Politique nationale pour l'environnement, la Loi cadre sur l'environnement, la Stratégie nationale à long terme et le Plan d'action pour la conservation de la biodiversité biologique; le Plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs); la Première communication nationale sur le changement climatique.

Les femmes sont actives et contribuent significativement à la création de la richesse nationale. Toutefois, elles participent de façon marginale aux processus de prise de décision (4% des parlementaires, 8% aux Gouvernements en 2006). Cette participation est loin de progresser comme l'indique la constitution en juillet 2007 des nouveaux gouvernements des îles autonomes, qui ne comprennent aucune femme. Le Code de la famille adopté en juin 2005 représente une réelle avancée sur le plan juridique.

Le Document de Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCRCP) Intérimaire (DSCRCP Révisé Oct. 05.doc) élaboré en 2003 et actualisé en 2005 a fait l'objet d'un large consensus des acteurs du développement du pays. Il a pour objectifs de promouvoir une croissance économique d'au moins 5% par an et de réduire la pauvreté monétaire de 50% d'ici 2015. Il est construit autour de 7 axes stratégiques dont: (a) Créer les conditions d'un développement économique durable; (b) Relancer le secteur privé en mettant l'accent sur les secteurs porteurs; (c) Renforcer la gouvernance et la justice; (d) Promouvoir un environnement sain et garantir la durabilité du développement. Le DSCRCP insiste pour que la promotion des droits de l'homme et les questions de genre soient intégrées dans le processus de mise en œuvre de tout programme de développement.

PARTIE III – Coopération passée et leçons à retenir

Le cadre de coopération de pays 2003-2007 est centré sur trois axes: gouvernance; pauvreté; conservation et gestion durable des ressources naturelles. Dans le domaine de la **lutte contre la pauvreté** le PNUD a obtenu des résultats significatifs par son appui à l'élaboration participative du DSCRCP: analyses quantitatives et qualitatives de la pauvreté; suivi et évaluation de la situation des OMD; rapports nationaux sur le développement humain; formulation de la Stratégie et de son Plan d'action entièrement budgétisé, accompagnement dans la mobilisation des ressources au travers de la Conférence des donateurs (Maurice, décembre 2005) au cours de laquelle les promesses des bailleurs se sont élevées à 200 millions USD. En aval, l'effort a porté sur la création et le développement des micro et petites entreprises (MPE) ainsi que sur la promotion de la micro-finance. Des partenariats fructueux ont été construits avec les institutions financières décentralisées (IFD), les banques locales et des organismes extérieurs (AGFUND, TEP, BM, UE) qui ont mis des lignes de crédit à la disposition des MPE appuyées. La réinsertion économique des ex-miliciens à Anjouan a également été entreprise. La collaboration avec le FENU a permis d'établir un cadre national d'orientation pour la définition d'une politique nationale de micro-finance.

En matière de **gouvernance démocratique**, le PNUD a joué un rôle clé dans la mise en œuvre du Fonds fiduciaire multi-donateurs pour la réalisation du programme transitoire par son appui à la tenue d'élections législatives, à la mise en place et à l'opérationnalisation des 4 Assemblées parlementaires et de la Cour Constitutionnelle ainsi qu'à la 1^{ère} phase de la réforme administrative (mise en place d'un système de gestion informatisée des agents de l'Etat; création de la Haute Autorité de la Fonction publique; validation et mise en œuvre de cadres organiques). En outre, le PNUD a appuyé la tenue des élections présidentielles de 2006 et il a œuvré à la création d'une Commission nationale des droits de l'homme. La participation des femmes à la prise de décision est soutenue par un ensemble d'actions en matière de plaidoyer, de formation et de législation.

Sur le **plan environnemental** le PNUD a notamment appuyé: (a) la mise en place d'une base de données géo-référencées sur les ressources humaines, la documentation et les espèces; (b) l'auto-évaluation des capacités à renforcer pour la gestion de l'environnement en ligne avec les Conventions des Nations Unies sur la diversité

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

biologique, les changements climatiques, la lutte contre la désertification et la dégradation des sols ainsi que sur les polluants organiques persistants ; (c) le développement des outils de cogestion et de pérennisation du Parc marin de Mohéli (PMM) ; (d) un projet inter-agences de coopération en matière de réduction des risques de catastrophes naturelles, qui est principalement centré sur le renforcement de l'Observatoire du Karthala.

Le projet ANCAR (Auto-évaluation nationale des capacités à renforcer pour la gestion de l'environnement nationale et mondial) a permis d'obtenir des avancées significatives en matière de **renforcement de capacités**. Il se déroule sur les deux années 2006-2007 suivant 5 phases :

- 1) Bilan de situation des activités de renforcement de capacités depuis la signature des trois conventions post Rio. Il ressort de ce bilan que de très nombreuses actions ont été menées, notamment auprès des communautés, mais qu'il n'y a ni capitalisation ni continuité. Nombre des personnes formées ne sont plus là où elles étaient censées mettre en pratique la formation.
- 2) Etudes thématiques montrant : ce qui a été fait pour la mise en œuvre de chacune des trois Conventions ; les retombées, les forces et les faiblesses ; les opportunités en matière de renforcement de capacités.
- 3) Etudes des synergies entre les Conventions. Ces études intersectorielles sont en voie de finalisation.
- 4) Plans d'action : un plan pour chacune des Conventions précisant tous les éléments de renforcement de capacités comme les contraintes ainsi que les opportunités de formation et de financement.
- 5) Formulation d'un programme de renforcement de capacités pouvant comporter plusieurs projets. C'est dans ce contexte que sera mis en œuvre le projet « Développement des capacités systémiques, institutionnelles et individuelles de gestion et de coordination multisectorielle de l'environnement » (voir plus loin 4.11).

La Revue à mi-parcours (mars 2006) a tiré plusieurs **leçons** traduites en recommandations dont la nécessité de : (a) renforcer le suivi de la mise en œuvre du programme ; (b) de définir pour chaque projet / programme une stratégie de pérennisation des activités et des acquis ; (c) de renforcer les capacités des institutions de gestion et de coordination de l'aide (Ministère des Relations Extérieures et Commissariat Général au Plan) et de clarifier leur rôle respectif pour une meilleure appropriation nationale du programme. La principale leçon à tirer de l'expérience passée est qu'il ne sert à rien de renforcer des capacités institutionnelles si les capacités renforcées ne correspondent pas aux capacités requises. Un autre défi majeur serait de canaliser les ressources humaines et financières de la diaspora vers des investissements productifs.

PARTIE IV – Programme proposé

Le Programme de pays, l'UNDAF et le Plan stratégique du PNUD 2008-2011

4.1. Les effets de l'UNDAF visés par le programme de pays

La formulation du document de programme de pays a démarré avec l'élaboration de l'UNDAF suivant un processus participatif ouvert à l'ensemble des parties prenantes. Il en résulte que les effets et les produits définis pour le programme de pays font partie intégrante de la matrice des résultats de l'UNDAF. Le document de programme a été examiné au cours d'une réunion de la Task Force CPD regroupant les représentants du gouvernement et de la société civile. Il a fait l'objet le 1^{er} février 2007 d'un atelier de validation par des membres du gouvernement de l'Union et des îles, des hauts cadres de l'administration publique, des représentants de la société civile, du secteur privé et des agences des Nations Unies ainsi que des partenaires extérieurs. Le présent Plan d'action a été élaboré suivant la même démarche participative.

Compte tenu des priorités nationales définies dans la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, le Programme de pays et, partant, le Plan d'action du Programme de pays (PAPP), contribueront à la réalisation de 3 des 4 effets de l'UNDAF (Comoros UNDAF 25-02-07.doc), à savoir :

- *d'ici 2012 : les revenus, les emplois et la sécurité alimentaire des couches pauvres et vulnérables de la population sont améliorés (effet UNDAF 1) ;*
- *les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique sont renforcées au niveau national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité du genre et de l'obligation de rendre compte (effet UNDAF 2) ;*
- *l'intégrité des écosystèmes est préservée et les éco services qu'ils procurent sont valorisés au bénéfice de la population, notamment des communautés qui dépendent des ressources naturelles pour leur survie (effet UNDAF 4).*

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

4.2. Le Programme de pays et la Plan stratégique du PNUD 2008-2011

Les effets escomptés et les stratégies du programme de pays ont été définis de manière à contribuer efficacement à l'obtention de ces trois effets stratégiques de l'UNDAF, compte tenu des avantages comparatifs du PNUD aux Comores et des leçons tirées de l'expérience de la coopération antérieure ainsi que des orientations stratégiques du PNUD à l'échelle mondiale définies dans son second Plan de financement pluriannuel (MYFF 2004-2007). Ces orientations ont été redéfinies dans le cadre d'un nouveau document « Plan stratégique du PNUD 2008-2011 » qui vient d'être approuvé par le Conseil d'Administration du PNUD et de l'UNFPA en sa session de septembre 2007. L'élaboration du Plan d'action du programme de pays (PAPP) permet de restructurer le Programme de pays, notamment dans la définition de ses composantes, en ligne avec le nouveau Plan stratégique 2008-2011. Ce réajustement n'altère pas le programme dans son contenu mais l'enrichit dans la mesure où le nouveau Plan du PNUD à l'échelle mondiale est, comme son nom l'indique, plus « stratégique ». Il permet de mieux prendre en compte la problématique de prévention et de gestion des crises et des risques de catastrophes naturelles. Cette problématique est déterminante aux Comores comme l'a montré la crise survenue à l'occasion de l'élection du Président de l'île autonome de Ndzuani.

Le Plan stratégique du PNUD 2008-2011 comprend un nombre plus restreint de domaines d'intervention et de domaines de résultats en matière de développement et précise les orientations stratégiques dans chacun de ces domaines. Il précise également comment les principes opérationnels tels que le développement des capacités et la participation de la population seront utilisés dans le contexte de chacun des domaines d'intervention. Le changement principal en ce qui concerne le Programme de pays Union des Comores/PNUD 2008-2012 réside dans le fait que plusieurs résultats attendus initialement définis au titre de la réduction de la pauvreté, de la gouvernance démocratique et surtout de la protection de l'environnement et du développement durable relèveront désormais du domaine d'intervention « Prévention des crises et redressement ». Dès lors, il a été décidé d'ajouter aux quatre effets escomptés du Programme, un 5^{ème} effet de manière à mieux cibler les actions transférées dans ce domaine d'intervention.

Le Programme de pays couvrira les quatre domaines d'intervention du nouveau Plan stratégique 2008-2011. Pour chacun de ces domaines d'intervention les domaines de résultats suivants sont retenus :

Domaine d'intervention A : Stratégie de réduction de la pauvreté

Domaine de résultats A1 : Promouvoir une croissance pour tous, l'égalité des sexes et la réalisation des OMD

Domaine de résultats A4 : Atténuer les conséquences du SIDA sur le développement humain

Domaine d'intervention B : Gouvernance démocratique

Domaine de résultats B1 : Encourager la participation inclusive

Domaine de résultats B2 : Aider les institutions de gouvernance à se montrer plus réceptives et à rendre compte : aider les Etats à tenir compte des besoins, des préoccupations et des intérêts de leur population et à y répondre

Domaine de résultats B3 : Intégrer les principes, politiques et activités de l'ONU concernant la gouvernance démocratique

Domaine d'intervention C : Prévention des crises et redressement

Domaine de résultats C1 : Développer les capacités de gestion des conflits et de risques de catastrophes naturelles

Domaine de résultats C3 : Rétablir les fondements du développement local

Domaine d'intervention D : Environnement et développement durable

Domaine de résultats D1 : Prendre systématiquement en compte les problèmes environnementaux : multiplier les possibilités d'atténuer la pauvreté et d'atteindre les OMD, sur les plans politique, institutionnel et budgétaire

Domaine de résultats D2 : Jouer un rôle de catalyseur dans le financement des politiques en faveur de l'environnement : créer les conditions qui permettent aux marchés d'apporter des solutions efficaces en matière de développement durable

Domaine de résultats D3 : S'adapter aux changements climatiques : tenir systématiquement compte de la gestion des risques associés aux changements climatiques dans les stratégies nationales de développement

Domaine de résultats D4 : Élargir l'accès aux services environnementaux et énergétiques : renforcer les capacités nationales de fournir des services aux pauvres

Un effort particulier sera consacré aux trois principes opérationnels fondamentaux visant à renforcer l'efficacité de l'action du PNUD en faveur du développement, qui sont retenus dans le Document de programme de pays (CPD) et mis en exergue dans le Plan stratégique 2008-2011 :

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

Principe opérationnel E1 : Approches fondées sur les droits de l'homme – mettre les individus au premier plan

Principe opérationnel E2 : Egalité des sexes – promouvoir l'autonomisation des femmes

Principe opérationnel E3 : Participation de la population – renforcer et appuyer l'appropriation nationale.

Le PAPP inclut des projets qui ont été approuvés sous le cadre de coopération de pays 2003-2007 et qui seront toujours en cours de réalisation pour les premières années du cadre 2008-2012 tel le « Projet de développement des capacités des OCBs et de promotion du volontariat en tant que modèle d'implication des communautés villageoises dans la réalisation des OMDs aux Comores ». Par ailleurs, certains projets qui seront clôturés en 2007 seront poursuivis après reformulation. C'est le cas tout particulièrement du projet « Renforcement des capacités nationales de planification et de gestion du développement ».

4.3. Effets escomptés du programme de pays

Cinq effets ont été retenus dans le Programme de pays pour atteindre les effets visés de l'UNDAF compte tenu des composantes du programme telles qu'elles sont définies dans le Plan stratégique du PNUD 2008-2011 :

A. Stratégie de réduction de la pauvreté

Effet 1 : Un système de gestion du développement, incluant la coordination de l'aide, est mis en place et est fonctionnel au niveau de l'Union et dans les trois îles

Effet 2 : Des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté en ligne avec les OMD sont adoptées et mises en œuvre, notamment au bénéfice des femmes et des jeunes

B. Gouvernance démocratique

Effet 3 : Les mécanismes de gouvernance démocratique et l'Administration publique sont adaptés au nouveau cadre institutionnel et sont performants

C. Prévention des crises et redressement

Effet 4 : Les capacités de prévention et de gestion des risques de conflits et de catastrophes naturelles sont durablement renforcées aux niveaux national et local

D. Environnement et développement durable

Effet 5 : Les tendances actuelles à la dégradation de l'environnement et à la déperdition des ressources naturelles ainsi que les facteurs de risque et la vulnérabilité aux aléas naturels et climatiques sont significativement réduits

L'une des leçons apprises de la coopération passée est que chacun de ces quatre domaines est stratégique pour les Comores et qu'ils doivent être appréhendés ensemble dans une stratégie globale fondée sur analyse des relations de cause à effet. La pauvreté est à la fois une cause et un effet de la dégradation de l'environnement. Ces deux facteurs résultent en grande partie de la mal gouvernance qui elle-même s'explique par un manque de capacité à prévenir et à gérer les crises. La force de la stratégie du programme de pays 2008-2012 est d'articuler ces domaines d'intervention en jouant sur les interactions entre facteurs déterminants. Ainsi, les 5 effets escomptés du Programme de pays se renforcent mutuellement. Pour atteindre ces effets il faudra intervenir de manière coordonnée dans ces quatre domaines en jouant sur les synergies entre les résultats obtenus à chaque étape de la réalisation du Programme quinquennal. Cette stratégie permettra au PNUD de contribuer vigoureusement aux objectifs de l'UNDAF.

Les composantes du programme, les résultats escomptés et les stratégies à mettre en œuvre

A : Stratégie de réduction de la pauvreté

4.4. Domaine de résultats A1 : Promouvoir une croissance pour tous, l'égalité des sexes et la réalisation des OMD

Effet 1 : Un système de gestion du développement, incluant la coordination de l'aide, est mis en place et est fonctionnel au niveau de l'Union et dans les trois îles

Les activités qui seront développées à ce niveau viseront quatre résultats :

- **Le résultat 1** : « Système national de planification et de gestion du développement opérationnel » a travers 4 produits qui portent sur les différents niveaux du système de planification (national, sectoriel, insulaire) et sur l'établissement des comptes nationaux.

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

- **Le résultat 2** : Mécanismes de coordination technique et de gestion de l'aide faisant appel aux NTIC incluant : (i) des outils de coordination et de suivi –évaluation de l'aide au développement; (ii) un Programme d'investissement public triennal et glissant

- **Le résultat 3** : « Un système efficace de suivi-évaluation de la SCRP, en ligne avec les OMD, opérationnel » qui se concentrera sur les programmes prioritaires de la SCRP au regard des OMD. L'effort portera sur : (i) le cadre de suivi du DSCR et de la mise en œuvre des OMD ; (ii) la mise en place d'une structure interministérielle de programmation et de suivi des actions de l'Etat ; (iii) l'élaboration des rapports nationaux de suivi des OMD et de la SCRP ; (iv) la mise en place au CGP d'un système d'information disposant d'indicateurs pertinents pour le SE de la politique économique et sociale du pays ; (v) l'appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de la Statistique (SNDS).

Effet 2 : Des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté en ligne avec les OMD sont adoptées et mises en œuvre, notamment au bénéfice des femmes et des jeunes

- **Le résultat 1** : Adoption et mise en œuvre de la politique et de la stratégie nationales de finance inclusive ainsi que de la stratégie nationale des micros et petites entreprises (MPE) :

Le développement des cadres politiques et des mécanismes de promotion de la finance inclusive et des MPE s'articulera autour de trois résultats attendus : (i) L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et d'une stratégie nationale de finance inclusive, incluant le développement d'un cadre légal et réglementaire approprié au sein duquel la Banque Centrale a les compétences et les moyens d'exercer son rôle ; la professionnalisation et la structuration du secteur des IFDs et le développement d'une offre viable, diversifiée et innovante ; (ii) une politique et stratégie nationale en mesure de faciliter la création et le développement de MPE performantes ; (iii) des mécanismes d'accompagnement technique et financier des MPE en mesure de promouvoir l'accès des groupes vulnérables aux services financiers et non financiers, incluant la création et l'autonomisation d'une structure nationale d'encadrement des MPEs, de droit privé comorien ;

Le résultat 2 : Finalisation et validation de la politique et la stratégie nationale de protection sociale : Dans le domaine de l'emploi et de la protection sociale le PNUD apportera un appui au gouvernement et aux partenaires sociaux, en coopération avec le BIT, pour : (i) la politique et la stratégie nationale pour l'emploi, incluant son plan d'action élaborée ; (ii) dispositif de protection sociale existant amélioré ; et (iii) nouveaux mécanismes de protection sociale inclusifs accessibles aux groupes vulnérables instaurés.

4.5. Domaine de résultats A4 : Atténuer les conséquences du SIDA sur le développement humain

En appui au nouveau Plan stratégique national VIH SIDA 2008-2012, les agences des Nations Unies partenaires des Comores, dans le cadre de l'ONUSIDA, mettront en œuvre un programme conjoint visant à maintenir la prévalence du VIH/SIDA à moins de 1%.

- **Le résultat 1** : (i) la mise à la disposition du PNLS d'un appui technique dans le cadre de l'application des « Trois Principes » (Coordination unique ; Cadre d'intervention unique ; Cadre de SE unique); (ii) le développement des compétences techniques essentielles pour l'élaboration, la gestion et le suivi/évaluation des programmes de lutte contre le VIH/SIDA ; (iii) au travers du Projet régional VIH/SIDA du PNUD, le Bureau poursuivra son appui à la mise en place d'un cadre légal et juridique ainsi qu'à l'élaboration des documents stratégiques pour le respect et la protection des PVVIH. Le PNUD a été choisi comme bénéficiaire principal par le Comité de Coordination Comores (CCM) pour la gestion des fonds octroyés au pays par le Fonds Mondial pour la lutte contre les maladies VIH/SIDA, tuberculose et paludisme dans le cadre du 7^{ème} round 2008-2012. Le projet « Mise à l'échelle des activités de prévention des IST/VIH SIDA au sein des populations vulnérables » pour un montant de plus de 2 Millions d'€, élaboré avec l'appui du SNU, a été soumis par le gouvernement au Fonds Mondial.

B. Gouvernance démocratique

Effet 3 : Les mécanismes de gouvernance démocratique et l'Administration publique sont adaptés au nouveau cadre institutionnel et sont performants

4.6. Domaine de résultats B1 : Encourager la participation inclusive

Le résultat 1 : Des systèmes nationaux de protection et promotion de l'équité de genre mis en place et opérationnels à travers : (i) l'élaboration participative d'une stratégie nationale et d'un plan d'action pour la

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

promotion de l'équité du genre et de la participation des femmes à la prise de décision ; (ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de développement des capacités du RENAG en vue d'acquies les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir la participation de la femme comorienne aux instances de prise de décision ; (iii) la création d'une structure d'information et de promotion destinée à favoriser l'insertion socio professionnel des jeunes femmes en quête d'emploi ; (iv) l'élaboration des plans opérationnels de mise en œuvre mise en œuvre de la politique nationale pour la promotion de l'égalité et de l'équité du genre (PNEEG) dans trois secteurs considérés prioritaire que sont : 1)-Genre, droits et participation; 2)-Genre et mécanismes institutionnels; et 3) - Genre et secteurs sociaux et v) la vulgarisation de la politique nationale pour l'égalité et l'équité du genre (PNEEG), incluant le plaidoyer pour son adoption en conseil des ministres du gouvernement de l'Union des Comores.

- **Résultat 2** : Un système de gouvernance locale qui permette aux autorités locales, de mener à bien, un processus de développement local

Les interventions à ce niveau visent à établir de manière pérenne un système de gouvernance locale qui permette aux autorités locales, dans le cadre institutionnel de la décentralisation, de mener à bien, avec la participation de l'ensemble des acteurs locaux, un processus de développement local. Cette capacité des autorités locales à offrir de meilleurs services sociaux, un meilleur équipement local et des opportunités d'emploi contribue à renforcer la démocratie locale et, partant à prévenir les risques de conflits et de crise. Les activités prévues à cet effet se concentreront sur un triple appui :

- à l'élaboration, la validation et la mise en œuvre de la stratégie nationale de décentralisation.
- à la mise en œuvre d'une initiative pilote articulée autour du processus de développement local au niveau de l'ensemble de l'île de Mwali dans le cadre du concept : « Villages du Millénaire » ;
- au développement des capacités de conception et de mise en œuvre, dans les deux autres îles, de plans d'action prioritaires basée sur la stratégie nationale de décentralisation et le concept de « planification décentralisée du développement » du FENU. L'approche suivie introduira la planification participative et les systèmes de budgétisation au niveau local suivant une stratégie de décentralisation établissant des relations institutionnelles et financières entre l'administration centrale, l'administration insulaire et l'administration locale. Ces interventions mettront l'accent sur le développement institutionnel au niveau local : mise en place de procédures et de pratiques de mobilisation de ressources au niveau local et de gestion des dépenses publiques ; planification du développement impliquant l'ensemble des acteurs locaux publics, privés, communautaires et associatifs ; programmation de l'investissement et des budgets d'exécution ;

4.7. Domaine de résultats B2 : Promouvoir des institutions de gouvernance plus réceptives et responsables

- **Résultat 1** : Mise en place et opérationnalisation d'un nouveau dispositif d'organisation et de gestion de l'administration publique, y compris les mécanismes contre la corruption

Il s'agit de poursuivre l'action entreprise par le PNUD depuis 2005 visant à mettre en place une administration publique performante (APP) adaptée au nouveau cadre institutionnel. Suivant une approche consensuelle avec les autorités et les autres partenaires, l'appui du PNUD a pour objectifs : (i) le renforcement des capacités et la modernisation des administrations publiques de manière à ce qu'elles puissent rendre des services de qualité à leurs usagers au regard des besoins et des moyens de l'Etat ; (ii) l'établissement d'un cadre institutionnel, légal et politique pour promouvoir et mettre en œuvre la responsabilité, la transparence et l'intégrité du service public, y compris les organes paritaires ; (iii) l'HAFOP est le point de référence pour la conception, la conduite et la coordination des programmes de réforme administrative ; (iv) une politique de gestion intégrée des structures et des effectifs des administrations publiques est élaborée suivant une démarche participative ; (v) des mécanismes légaux de lutte contre la corruption sont élaborés et promus.

Les actions ci-dessus décrites s'inscrivent dans une perspective de maîtrise des effectifs de la fonction publique compte tenu des besoins et des moyens de l'Etat comorien, en harmonie avec le nouveau cadre institutionnel. A cet égard il convient de redéfinir la nature et le mode de relation de l'administration publique avec son nouvel environnement institutionnel, avec les usagers des services publics et avec ses partenaires internes et externes. L'assistance du PNUD devrait permettre au gouvernement de disposer d'un plan d'action de la réforme administrative pour l'horizon 2012 et de satisfaire les conditionnalités d'octroi des facilités financières au titre de la FRPC et de l'initiative PPTE, en relation avec la réforme administrative.

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

- **Résultat 2** : Une stratégie et les plans d'actions de renforcement des capacités des parlements, en ligne avec les fonctions clés du travail parlementaire. Ainsi, les activités y afférentes porteront sur : (i) l'élaboration participative d'une stratégie et d'un plan d'action de développement des capacités systémiques, institutionnelles et individuelles du Parlement, en ligne avec ses fonctions législatives et de contrôle de l'action gouvernementale ainsi que celle portant adoption de la loi des finances, découlant d'une connaissance précise des capacités existantes, des lacunes, des contraintes et des capacités requises pour accomplir leurs missions ; (ii) la mise en œuvre des activités prioritaires de la stratégie et des plans d'action de renforcement des capacités ; (iii) la mise en réseaux des parlements de l'Union et des Îles Autonomes ; (iv) L'amélioration de l'accès à l'information ainsi que les outils de circulation de l'information et de communication du Parlement à travers le renforcement de l'accessibilité aux sites Internet et Intranet du parlement ainsi que le soutien aux publications internes (bulletins intérieurs, rapports, notes et études...); (v) la réalisation des rencontres avec les responsables des principaux ministères et administrations notamment en matière d'information sur les structures, le fonctionnement et les missions des parlementaires ainsi que des rencontres citoyennes (société civile, secteur privé, étudiants, élèves, électeurs ...) de façon périodique ..

- **Résultat 3** : Mise en place d'organes pour la gestion transparente et efficiente des processus électoraux. Trois leçons principales sont à tirer de l'expérience accumulée par le PNUD en ce domaine aux Comores. Il convient de noter que la nouvelle architecture constitutionnelle implique un calendrier électoral extrêmement chargé comportant des élections chaque année, ce qui coûte très cher et dévalorise le scrutin en créant une lassitude dans la population. De même, la séparation des pouvoirs, clairement définie dans la Constitution, n'est pas toujours appliquée dans le processus électoral. Présentement, l'action du PNUD comme agence d'exécution en ce domaine, consiste en interventions ponctuelles au moment des élections. Ainsi, cette fonction fondamentale de la démocratie représentative, n'est pas suffisamment prise en compte dans sa permanence tant pour ce qui est de l'organisation, de la formation et de l'équipement que de la préparation civique de la population.

Eu égard à ce qui précède, l'action du PNUD sera centrée sur : (i) le plaidoyer pour une rationalisation du calendrier électoral ; (ii) le renforcement des pratiques de bonne gouvernance en matière de séparation des pouvoirs, notamment par la promotion de l'indépendance du législatif et du judiciaire par rapport à l'exécutif, tant au niveau de l'Union qu'à celui des îles ; (iii) la pérennisation des organes chargés de la gestion des élections, dont principalement la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et les Commissions électorales insulaires (CEI), ce qui permettra de capitaliser, de réduire les coûts, de pérenniser les acquis et le matériel électoral (urnes, isolements, cachets...) ; (iv) l'éducation civique de la population afin qu'elle puisse mieux apprécier les enjeux des différents scrutins. Un appui sera apporté aux institutions gouvernementales et non gouvernementales compétentes en la matière, comme l'Observatoire national des élections, qui sont susceptibles d'assurer la continuité du processus de démocratie représentative au-delà des élections proprement dites.

4.8. Domaine de résultats B3 : Intégrer les principes, politiques et activités de l'ONU concernant la gouvernance démocratique

- **Résultat 1** : Harmonisation du cadre légal du pays aux Conventions régionales et internationales ratifiées en matière de droits humains et vulgarisation de ce cadre.

Priorité sera donnée au renforcement du système national de promotion et protection des droits humains. Dans cette perspective, le PNUD interviendra sur les principales composantes de ce système, notamment : le cadre légal, les institutions nationales, la sensibilité et la compréhension des droits humains par les citoyens, les organisations de la société civile. Les activités prévues dans ce cas visent trois objectifs spécifiques : (a) Harmonisation du cadre légal du pays aux Conventions régionales et internationales ratifiées en matière de droits humains et vulgarisation de ce cadre ; (b) Renforcement des institutions nationales chargées d'assurer la promotion et la protection des droits humains ; (c) Diffusion d'une culture de promotion des droits humains parmi les institutions et les citoyens.

Plusieurs mécanismes seront utilisés dont : la mise en place d'une cellule intergouvernementale d'élaboration des rapports sur les conventions internationales relatives aux droits de l'homme, la CDEF et la Convention des NU contre la corruption ; la rédaction d'un ou plusieurs rapports alternatifs par les organisations de la société civile sur certaines conventions ratifiées par les Comores.

La réussite de la réforme administrative requiert une moralisation de la vie publique. Le Parlement a adopté un projet de loi relatif à la ratification de la Convention des Nations Unies contre la Corruption. En outre, le gouvernement a lancé le mot d'ordre « Corruption Tolérance zéro » et la société civile, principalement l'ONG Association Transparency Comores, s'engage dans ce combat.

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

C. Prévention des crises et redressement

Effet 4 : Les capacités de prévention et de gestion des risques de conflits et de catastrophes naturelles sont durablement renforcées aux niveaux national et local

- **Résultat 1** : - **Résultat 1** : Un programme national de promotion de la cohésion sociale, conçue selon une démarche participative et inclusive, dans la perspective de doter le pays d'institutions et de mécanismes partagés de dialogue. Les actions qui seront développées à ce niveau devront permettre de renforcer et promouvoir un environnement permettant aux différents acteurs nationaux de participer à la reconstruction de l'identité nationale, dans le respect de la diversité et de l'unité nationale. Ceci nécessitera la mise en œuvre d'activités de promotion des espaces de dialogue démocratique et non partisan ainsi que le débat méthodologique d'idées sur le développement et la cohésion sociale. Il nécessitera également, **entre autres**, le renforcement des capacités de l'Université et du Centre National de Documentation et des Recherches Scientifiques, tant sur le plan institutionnel qu'en matière d'élaboration d'analyse stratégique visant à influencer le développement de politiques et de stratégies ayant trait à la cohésion sociale. Sur le plan opérationnel, le travail consiste à la concrétisation des deux résultats majeurs portant :

I. Constituer un cadre d'analyse et d'orientation en matière de cohésion sociale dont ses activités porteront sur i) l'analyse des causes profondes qui alimentent de façon permanente les situations d'instabilité aux Comores; ii) l'identification, suivant une démarche participative et inclusive, des leviers de la cohésion sociale aux Comores ; iii) l'analyse des transformations sociétales ainsi que leurs implications sur la cohésion sociale ; v) l'établissement d'un système d'analyse préventive des dynamiques de cohésion sociale dans le pays (notamment en partenariat avec le CNDRS) qui mettra un accent particulier sur l'identification des points d'entrée pour faire face à des risques éventuels et vi) formulation d'un cadre national de développement qui priorise les éléments de cohésion sociale, sous tendue par une stratégie nationale de cohésion sociale. Le développement de ces deux cadres stratégiques pourra être appuyé par un processus commun basé sur : 1) un dialogue participatif impliquant la base et orienté vers une analyse de la cohésion sociale aux Comores, qui visera à identifier les défis et opportunités pour renforcer la cohésion sociale dans une perspective de développement. Ce processus pourra être entrepris sur la base de méthodologies participatives comme le développement de scénarios futurs pour les Comores, afin de formuler une vision commune pour le pays ; puis, 2) la réalisation des études et des évaluations thématiques sur certains sujets spécifiques touchant à la cohésion sociale (par exemple : les catastrophes naturelles et la cohésion sociale; la coexistence des institutions et mécanismes traditionnels et modernes de gouvernance ; etc.).

II. Concevoir une Plate forme de cohésion sociale définie comme un ensemble d'activités visant à promouvoir le dialogue et le débat méthodique sur des thèmes essentiels de la cohésion sociale. Les activités prévues à ce niveau pourraient porter sur : i) l'organisation des tables de concertation thématique pertinentes pour la cohésion sociale ; ii) L'élaboration d'études en appui aux thématiques retenues ;iii) les rencontres et séminaires de divulgation sur la cohésion sociale ; iv) le débat méthodique sur des sujets d'actualité relatifs à la cohésion sociale, notamment à travers le développement d'outils pour un dialogue constructif ; v) le développement d'un partenariat actif avec les médias nationaux et locaux dans le domaine de la cohésion sociale ; vi) Développer un plan de communication sur la cohésion sociale ; vii) la formation des médias de proximité sur l'éthique et le professionnalisme en matière de cohésion sociale ; viii) la promotion de l'émergence d'ONG et autres acteurs économiques et sociales, notamment l'Union des Chambres de Commerce, d'industrie et d'agriculture intervenant dans le sens de la cohésion sociale ; et ix) la promotion de débats méthodiques au travers des forums et sites de diffusion sur le Net ; et vi) le renforcement des capacités, et espaces de dialogue et de démarche collaborative.

Résultat 2 : Le développement des capacités de prévention et de gestion des risques de catastrophes naturelles : A ce niveau le travail consistera à développer les capacités nationales de prévention et gestion des risques, au travers de : (i) l'analyse des facteurs de vulnérabilité aux risques ; (ii) la mise en place d'une cartographie des risques par l'utilisation de technologies nouvelles ; (iii) l'intégration des facteurs de vulnérabilité dans les secteurs prioritaires d'investissement ; (iv) la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie d'IEC en matière de risques ; (v) l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre du Plan national de prévention et de gestion des risques de catastrophes, ainsi que les plans particuliers d'intervention pour chaque aléa ; (vi) l'organisation d'un colloque international sur le Karthala, couvrant trois aspects que sont : la gestion intégrée des risques liés au Karthala ; recherches scientifiques et études géologique du Karthala ; et valorisation du potentiel économique du Karthala.

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

- **Résultat 2** : Le développement des capacités de prévention et de gestion des risques de catastrophes naturelles : A ce niveau le travail consistera à développer les capacités nationales de prévention et gestion des risques, au travers de : (i) l'analyse des facteurs de vulnérabilité aux risques ; (ii) la mise en place d'une cartographie des risques par l'utilisation de technologies nouvelles ; (iii) l'intégration des facteurs de vulnérabilité dans les secteurs prioritaires d'investissement ; (iv) la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie d'IEC en matière de risques ; (v) l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre du Plan national de prévention et de gestion des risques de catastrophes, ainsi que les plans particuliers d'intervention pour chaque aléa ; (vi) l'organisation d'un colloque international sur le Karthala, couvrant trois aspects que sont : la gestion intégrée des risques liés au Karthala ; recherches scientifiques et études géologique du Karthala ; et valorisation du potentiel économique du Karthala.

D. Environnement et développement durable

Effet 5 : Les tendances actuelles à la dégradation de l'environnement et à la déperdition des ressources naturelles ainsi que les facteurs de risque et la vulnérabilité aux aléas naturels et climatiques sont significativement réduits

4.1. Domaine de résultats D1 : Intégration des préoccupations environnementales et énergétiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes.

- **Résultat 1** : La Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) et les Commissions du Développement Durable des Îles (CDDI) sont mises en place et opérationnelles. Les actions incluent (i) La définition de la mission, des mandats, de la composition et du fonctionnement du CNDD ; (ii) Des ateliers insulaires et national pour examiner l'exposé de motifs et le projet de loi sur la création du CNDD et des CDDI ; (iii) La soumission du projet de loi à l'Assemblée pour adoption ; (iv) L'identification et la mise en place d'un mécanisme de financement durable pour assurer le fonctionnement du CNDD et des CDDI.

- **Résultat 2** : L'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et un plan d'action, articulés autour de la durabilité économique, sociale et écologique du développement. Les actions porteront sur : (i) l'établissement d'un diagnostic et d'un bilan de situation sur les grands axes de développement du pays basé principalement sur les connaissances existantes, au regard du développement durable par une équipe pluridisciplinaire ; (ii) la proposition de la vision nationale et de la Stratégie de Développement Durable élaborée d'une manière fortement participative ; (iii) la validation technique de la Stratégie à travers des ateliers régionaux thématiques impliquant les différents groupes d'acteurs concernés pour examen et discussion sur la proposition de stratégie ; (iv) l'élaboration d'un plan d'action pour mettre en œuvre la Stratégie par une équipe pluridisciplinaire ; (v) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour appuyer l'appropriation nationale et la mise en œuvre du plan d'action.

- **Résultat 3** : La mise en œuvre de plans d'actions de développement des capacités systémiques, institutionnelles et individuelles de gestion et de coordination multisectorielle de l'environnement. Cette initiative portera sur l'établissement des cadres légaux et institutionnels, et le développement des compétences techniques essentielles pour la gestion et la coordination multisectorielle de l'environnement, en vue de renforcer les capacités des Comores pour remplir ses obligations au titre des trois conventions de Rio et pour faire face aux impacts des changements climatiques. Les actions incluent : (i) la promotion et la vulgarisation du Plan d'action issu du processus ANCAR, (ii) la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de fonds notamment par l'organisation d'une concertation au niveau nationale et au niveau régionale (iii) l'élaboration d'au moins un projet de renforcement de capacités découlant du Plan d'Action, pour financement par le GEF ou autres sources de financement identifiées dans le Plan d'Action. (iv) définir le partage clair des responsabilités (missions, mandats) entre les institutions concernées par le développement durable et la gestion de l'environnement. Dans cette perspective de mise en œuvre du Plan d'Action, une Cellule Technique de Promotion du Plan d'Action sera mise en place et aura pour tâche la réalisation de ces actions en attendant la mise en place du CNDD et des CDDI opérationnelles. Le CNDD étant l'organe national de gestion et de coordination multisectorielle de l'environnement, en vue du développement durable,)

- **Résultat 4** : Mise en œuvre des plans d'action prioritaires de développement des capacités pour la Gestion rationnelle des substances chimiques dangereuses en général et des polluants organiques persistants (POPs). L'intervention à ce niveau s'inscrit dans la visée de deux axes stratégiques de la politique nationale de l'environnement pour améliorer l'état sanitaire de la population et promouvoir une agriculture économiquement

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

et écologiquement viable. Dans cette perspective, les actions prévues à cet effet seront focalisées sur (i) le développement des compétences techniques et opérationnelles pour la réalisation du Plan National de Mise en œuvre pour la gestion écologiquement rationnelle des POPs ; (ii) la mise en place d'un système et des outils de gestion rationnelle des substances chimiques dangereuses, en adéquation avec les normes internationales établies, en vue de préserver l'environnement physique, naturel ainsi que la santé de la population ; (iii) la conception et la mise en œuvre d'un système de gestion des déchets toxiques aux Comores.

4.12. Domaine de résultats D2 : Mobilisation des financements environnementaux

- **Résultat 1** : Le pays dispose des capacités requises pour mettre en place et opérer un Mécanisme de Financement Durable de l'Environnement pour couvrir les coûts récurrents d'opération des aires protégées et des programmes de sauvegarde des espèces et écosystèmes sensibles hors AP. A ce niveau, le travail portera sur : (i) Élaboration d'une stratégie de renforcement des capacités pour la mise en place et la gestion d'un fonds fiduciaire et de ses revenus ; (ii) Mise en place des structures institutionnelles chargées de mettre en place et d'opérer le Mécanisme de Financement Durable de l'Environnement (MFDE); (iii) Elaboration et établissement du cadre d'opération du MFDE ; (iv) Détermination des règles de gestion du fonds fiduciaire et des revenus du fonds (v) capitalisation du MFDE, incluant : Préparation de la stratégie de capitalisation du Mécanisme de Financement, sensibilisation et mobilisation de la collectivité nationale et internationale dans la recherche de cofinancement pour la constitution du FFE .

- **Résultat 2** : Le pays dispose des capacités systémiques, institutionnelles et individuelles requises pour être en mesure de bénéficier pleinement de tous les mécanismes de développement propre (MDP), y inclus les autres opportunités liées aux accords multilatéraux, à travers le développement des capacités à (i) Évaluer la valeur économique des services écosystémiques afin de développer des marchés pour les services écosystémiques et de tenir compte de cette valeur dans les prises de décision et dans l'évaluation des coûts à imposer pour leur utilisation (ex. redevances et taxes) (ii) Mettre en place un cadre fiscal propre à générer des revenus à partir des sources nationales de façon continue, dédiés à des fonds environnementaux ; (iii) Concevoir des mesures incitatives pour faciliter l'accès aux technologies améliorées qui réduisent les émissions de GES (énergies renouvelables, matériaux de construction plus performants, techniques de combustion efficace) ; (iv) Faire bénéficier les Comores des opportunités offertes par le marché du carbone.

4.13. Domaine de résultats D3 : Favoriser l'adaptation aux changements climatiques :

- **Résultat 1** : La Gestion Intégrée des zones côtières, au titre des mesures d'adaptation aux changements climatiques vise : (i) l'élaboration participative et la mise en place d'un Schéma de gestion intégrée des zones côtières (GIZC), dans la perspective d'une réduction significative des tendances actuelles à la dégradation de l'environnement et à la déperdition des ressources naturelles ainsi que les facteurs de risque et la vulnérabilité aux aléas naturels et aux changements climatiques ; (ii) la mise en œuvre des programmes pilotes de protection, d'assainissement et de restauration participatifs des écosystèmes côtiers (côtes, plages, mangroves et récifs coralliens) au titre des mesures d'atténuation des impacts des changements climatiques ; (iii) la conception des stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Des partenariats seront développés, en particulier avec la COI / PROGECO / PNUE / FAO / FIDA pour entreprendre les études scientifiques nécessaires à l'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire et d'adaptation aux changements climatiques.

- **Résultat 2** : Maintien de la fertilité des sols cultivés et restauration d'espaces agricoles ou forestiers dégradés à travers le développement des capacités de gestion et d'intégration en matière de Gestion Durable des Terres. En fait, il est établi que le déboisement contribue plus à la modification du climat que toute autre forme de dégradation des sols, car il entraîne des émissions de dioxyde de carbone et une diminution du carbone piégé dans la biomasse et les sols. Ainsi, l'approche adoptée s'inscrit dans une perspective d'adaptation et met donc l'accent sur la préservation, l'aménagement et la gestion durable des forêts et des surfaces boisées ; ce qui participera à la fixation du carbone dans la biomasse et les sols. L'examen des données de l'inventaire national des sources et des puits de G.E.S révèle que des actions d'atténuation, notamment dans les secteurs de l'Énergie et de la Forêt, auront un impact positif sur les émissions du pays. Les actions identifiées pour ce faire mettront l'accent sur : (i) l'établissement d'un diagnostic complet sur la dégradation des terres, dressant les impacts biophysiques, les causes directes et indirectes, les barrières à la GDT et les solutions potentielles ; (ii) le développement des systèmes de défense, de restauration de la fertilité et de gestion durable des sols, selon une approche combinant la sécurisation foncière, l'intensification agricole par des pratiques culturelles appropriées, ainsi que l'agroforesterie et le reboisement ; (iv) le développement des outils de cogestion communautaires des espaces boisés ; (v) le soutien et la promotion des activités de protection et d'aménagement des sites vulnérables, hors aires protégées. Ces actions seront mises en œuvre en synergie avec le projet « Appui au programme

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

forestier national », qui bénéficie d'un soutien technique et financier de la FAO. De même, des projets conçus et mise en œuvre par les communautés dans les domaines de la protection, l'assainissement et la restauration suivant une approche participative d'écosystèmes hors Aire Protégée bénéficieront du soutien financier et technique du programme de micro financement PNUD/FEM.

- **Résultat3** : Protection de la ressource en eau potable et amélioration de la sécurité de l'approvisionnement et d'exploitation des ressources en eau aux Comores à travers l'élaboration suivant une démarche participative un schéma directeur de l'eau. La première communication nationale sur les changements climatiques révèle que des impacts potentiels portent, entre autres, sur une contamination des nappes aquifères côtières par l'eau de mer. La démarche d'élaboration du schéma directeur s'inscrit dans une approche globale de développement durable. Ainsi l'intervention du bureau de pays à ce niveau portera essentiellement, sur les activités suivantes: i) Une analyse détaillée de la situation actuelle pour palier au déficit informatif dans le secteur et mise en place d'un système d'information reposant notamment sur une base de données géo référencée ; ii) Une politique de l'eau aux Comores pour palier au déficit organisationnel et de gouvernance ; iii) Les stratégies générales de mise en œuvre retenues pour le développement durable de chacun des sous-secteur liés à l'eau ainsi que des stratégies générales retenues au titre des mesures d'accompagnement du SDEC ; iv) Une stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du plan d'action

4.14. Domaine de résultats D4 : Élargir l'accès aux services environnementaux et énergétiques au bénéfice des pauvres

- **Résultat 1** : Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'approvisionnement en énergies renouvelables locales par la conversion progressive et significative des Comores aux énergies propres dans la perspective d'une plus grande autonomie énergétique et d'un accès de tous les Comoriens à l'énergie et, ainsi tendre vers l'objectif global pour les PEID d'une production de 100% en énergie renouvelable. L'intervention s'attèlera à : (i) appuyer l'élaboration d'une politique et d'une stratégie énergétique intégrant les technologies d'énergie renouvelable et qui cherchera à lever les contraintes ou obstacles majeurs au développement des énergies renouvelables aux Comores tout en visant la réduction des besoins énergétiques (ii) Appuyer la mise en place des cadres légal, institutionnel et financier pour l'approvisionnement énergétique durable de l'Union des Comores ; (iii) promouvoir la production énergétique à partir de sources renouvelables notamment par la mise en place opérationnelle d'une agence nationale pour les énergies renouvelables ; (iv) évaluer les potentiels des différents types d'énergie renouvelable (solaire, éolienne, hydroélectrique, géothermique, biocombustibles, etc.); (v) évaluer la faisabilité et appuyer la mise en place opérationnelle des projets pilotes d'approvisionnement énergétique de la population à partir des sources d'énergie propre. (vi) effectuer une étude pour identifier et mettre en vigueur des mesures incitatives pour favoriser la réduction de la consommation énergétique et l'adoption des énergies renouvelables par les différentes couches de la société, autant l'administration et les entreprises que les ménages, et en prévoyant des mesures particulières pour aider les ménages pauvres.

- **Résultat 2** : Promotion d'un modèle de gouvernance locale dans la perspective d'une participation volontaire des populations à la gestion durable de l'environnement (sols, eau, faune, flore) dans trois zones prioritaires de conservation. Ainsi l'intervention consistera à : (i) développer les outils de formation et de sensibilisation (fiches pratiques, dépliants, spots, posters, et autres matériels didactiques); (ii) assurer des sessions de formations répondant aux besoins identifiés en renforcement de capacités; (iii) matérialiser une cartographie participative conjointement avec les populations riveraines des trois zones prioritaires de conservation référençant l'état actuel de l'occupation des terroirs. (iv) approfondir les enquêtes socio-économiques sur l'utilisation des terroirs des villages riverains des trois zones prioritaires de conservation en vue de l'identification des mesures à mettre en œuvre pour atténuer les impacts négatifs; (v) évaluer les perspectives et le potentiel d'activités économiques et de substitution basées sur une exploitation durable des ressources naturelles non stratégiques; (vi) mettre en place de manière concertée, un comité de développement durables au niveau de chaque zone de conservation; (viii) mettre en œuvre la stratégie de communication pour assurer la vulgarisation des résultats et la visibilité des activités phares à toutes les échelles (nationale, régionale, internationale); (ix) promouvoir le volontariat en tant que modèle d'implication des communautés de base dans la gestion des ressources naturelles en s'appuyant sur des activités de sensibilisation et de développement de partenariat à tous les niveaux ; x) développer une stratégie de mobilisation des ressources requises pour la création du réseau national d'aires protégées sur les six « zones prioritaires de conservation ».

- **Résultat 3** : Des aires protégées sont cogérées avec les communautés villageoises qui utilisent les ressources naturelles de manière durable et compatible avec la conservation de la biodiversité. Parmi les cinq sites identifiés pour la mise en place des nouvelles aires protégées, on peut relever notamment que trois d'entre eux sont des écosystèmes forestiers. Or, un des plus importants bénéficiaires éco systémiques qu'on peut attendre de la mise en

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

place des aires protégées en milieu forestier est l'amélioration de l'approvisionnement en eau au sein des bassins versants associés, donc accessible aux communautés qui y vivent. L'appui à la mise en place des aires protégées implique de développer les compétences en vue d'une participation autonome des partenaires à la cogestion des aires protégées et des ressources naturelles, dans des sites prioritaires de développement durable ; en vue d'intégrer les écosystèmes à préserver dans un paysage productif harmonieux. Ainsi le travail portera sur : (i) la mise en place d'aires protégées, du cadre et des outils de gestion, dans une perspective de durabilité écologique, sociale, et économique et ce, à travers notamment, la réalisation des programmes d'inventaire de base des ressources, une synthèse des données concernant les ressources des aires protégées, l'élaboration participative et l'adoption des plans et des accords de cogestion des aires protégées; (ii) le développement d'activités de subsistance et économiques au sein des communautés riveraines, ciblant en priorité les groupes affectés par les restrictions associées à la mise en place des aires protégées, et basées sur la valorisation et l'exploitation durable des ressources biotiques, en assurant leur compatibilité avec les objectifs de conservation des aires protégées à travers l'évaluation des impacts et l'établissement d'un mécanisme de financement pour appuyer le développement des activités de substitution ; (iii) l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action de conservation des espèces et des écosystèmes menacés hors AP ; et (v) la sensibilisation de la société civile comorienne et internationale à la conservation et la valorisation de la biodiversité des Comores.

4.15. Stratégie globale du programme

La stratégie globale du programme part du constat qu'aux Comores les problématiques de la pauvreté, de la mal gouvernance et de la dégradation de l'environnement sont étroitement liées tant au niveau local que national. Pour inverser durablement ces tendances négatives, le programme interviendra dans ces trois domaines de manière synergique au niveau de l'Union et des îles ainsi qu'au niveau local par une action conjuguée de renforcement des capacités systémiques, institutionnelles et individuelles. Il s'attachera également à renforcer les capacités de prévention et de gestion des risques de conflits et de catastrophes naturelles.

Des appuis en amont viseront à mettre en place un système national de planification et de gestion du développement, à définir et mettre en œuvre des politiques et des stratégies pro pauvres, notamment en matière de micro finance et d'énergie, en ligne avec les OMD. Les interventions porteront également sur la consolidation des mécanismes de gouvernance démocratique au niveau de l'Union, des îles et au niveau local. Le dialogue social sera promu à tous les niveaux pour faciliter la communication entre les acteurs politiques, économiques et sociaux en vue d'un fonctionnement harmonieux du nouveau cadre institutionnel. Le PNUD s'attellera à appuyer les partenaires nationaux à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie nationale de développement durable qui ne s'applique pas seulement à l'environnemental.

Aux Comores, l'environnement apparaît comme la clé d'entrée d'une stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté dans la mesure où la gestion durable des ressources naturelles est un facteur déterminant de la préservation et de l'amélioration de la base productive (agriculture, pêche), de la diversification de l'économie (tourisme, nouvelles filières agricoles), de la soutenabilité à long terme de la croissance et des revenus ainsi que de l'insertion du pays dans la mondialisation. La gestion participative des ressources de l'environnement est en outre un moyen privilégié d'asseoir les bases de la gouvernance locale en vue de la réalisation des OMD à travers une implication active des acteurs au processus de décision et de gestion des ressources. Les communautés villageoises et les femmes seront ciblées de manière prioritaire dans la mesure où leurs revenus proviennent essentiellement de l'exploitation des ressources naturelles. Les interventions programmées s'inscrivent ainsi dans une perspective de durabilité écologique, économique et sociale.

4.16. Principes opérationnels

Principe opérationnel E1 : Approches fondées sur les droits de l'homme – mettre les individus au premier plan.
En matière de droits humains le PNUD bénéficiera, de même que les autres agences du SNU, du projet Action 2 « Renforcement des capacités techniques de l'équipe pays aux Comores en matière de promotion et protection des droits humains » dont les objectifs immédiats sont : (i) l'identification des principaux défis et points d'entrée pour l'application de l'approche fondée sur les droits humains dans tout exercice de programmation ; ii) le renforcement de l'appui de l'équipe aux actions nationales de promotion et protection des droits de l'homme à travers l'élaboration de programmes conjoints spécifiques.

Principe opérationnel E2 : Egalité des sexes – promouvoir l'autonomisation des femmes.

Dans le programme de pays l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont à la fois des objectifs en soi et des moyens d'atteindre tous les autres objectifs. En plus d'un projet spécifique « Participation de la femme

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

comorienne à la prise de décision » (voir plus haut 4.4 Domaine de résultats A1) ce principe opérationnel sera une préoccupation de premier plan dans toutes les actions du programme.

Principe opérationnel E3 : Participation de la population – renforcer et appuyer l'appropriation nationale.

Le développement humain intègre des valeurs telles que la liberté, la dignité et le rôle des citoyens dans leur développement. La participation est donc un élément essentiel du développement humain. Les Comores ont élaboré quatre RNDH sur les thématiques « Développement humain durable et élimination de la pauvreté : éléments pour une stratégie nationale », « Gouvernance, capital social et réduction de la pauvreté », « Insécurité alimentaire et vulnérabilité » et « Genre et développement ». Les stratégies des différentes composantes du programme de pays s'enrichiront de ces travaux pluridisciplinaires de manière à mieux associer les groupes cibles à la réalisation et au SE des projets dont ils devront être les véritables bénéficiaires. De plus, le PNUD a retenu la croissance et le développement pour tous comme thème général de son nouveau Plan stratégique. Dans cette perspective le programme de pays inclura des activités de mobilisation, qui viseront à associer les pauvres, les femmes et les groupes marginalisés au développement.

4.17. Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités sera opéré dans les différentes composantes du programme selon des méthodologies et des modalités adaptées aux besoins des bénéficiaires et aux situations de développement. Le PNUD Comores maîtrise désormais l'approche du Programme mondial d'Appui au Renforcement des Capacités du FEM qui entend par renforcement des capacités « les mesures prises pour accroître la capacité des individus, des institutions et des systèmes à prendre et à appliquer des décisions, et à remplir leurs fonctions de façon efficace, efficiente et viable ». Au plan *individuel*, le renforcement des capacités désigne le processus de changement des mentalités et des comportements, le plus souvent au moyen d'une formation pour faire acquérir des connaissances et améliorer les compétences. Au plan *institutionnel*, le renforcement des capacités est axé sur la performance de l'organisme dans son ensemble, sur ses moyens de fonctionnement, et sur sa faculté d'adaptation. Il vise à renforcer l'institution en tant que système intégré incluant les individus et les groupes qui la constituent aussi bien que ses relations avec le monde extérieur. Au plan *systémique*, le renforcement des capacités consiste à créer des « environnements propices » dans lesquels les individus et les institutions travaillent, ce qui englobe le cadre général d'intervention, le cadre économique et réglementaire, et les mécanismes incitant à une gestion responsable.

Cette approche est adoptée systématiquement dans les différentes actions de la composante Environnement et développement durable mais également dans les programmes et projets relatifs à la Stratégie de réduction de la pauvreté, notamment pour renforcer le CGP, et à la Gouvernance démocratique, comme c'est le cas pour l'Assemblée nationale. Les actions de développement des capacités à renforcer découleront d'une conception claire des capacités requises ainsi que des lacunes et des contraintes. En effet, le développement des capacités apparaît comme une condition critique pour la réalisation des OMD et l'appropriation nationale du programme, en ligne avec la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Il ressort de la coopération antérieure que le renforcement des capacités institutionnelles ne donne des résultats satisfaisants que si les capacités renforcées correspondent effectivement aux capacités requises (voir Partie 3). Dans ces conditions le PNUD veillera à ce que les administrations publiques partenaires puissent se prévaloir de missions, d'une organisation et d'attributions ainsi que de cadres organiques clairement définis dans le cadre du projet « Appui à l'HAFOP dans le cadre du processus de la Réforme Administrative ».

La Macro-évaluation du système de gestion des finances publiques (PFM), menée dans le cadre de l'approche harmonisée des transferts de fonds aux partenaires d'exécution (HACT), a identifié une série d'actions de renforcement de capacité que le PNUD, en coopération avec ses partenaires du SNU, s'attachera à impulser ou à réaliser directement :

- a) Mise en œuvre des interventions prévues dans le Programme prioritaire 1 de l'Axe stratégique 1 du Plan d'action du DSCR, notamment sous l'objectif 1.4 « améliorer la gestion des finances publiques ».
- b) Renforcement de la Commission de Vérification des Comptes (CVC) sous diverses formes : (i) formation des vérificateurs ; (ii) équipement d'un bureau actuellement non occupé faute de mobilier ; (iii) fourniture de matériel informatique.
- c) Appui à l' HAFOP dans ses actions d'amélioration des performances de la Fonction publique.
- d) Mise à disposition d'une expertise technique appropriée auprès de la Commission des Finances de l'AN.
- e) Appui à l'application et à la diffusion du Code des marchés publics de 2005 et accélérer l'adoption du nouveau Code.

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

f) Dans le cadre des actions de promotion des droits humains de l'UNDAF, sensibilisation de la population et des responsables à l'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme: « La société a le droit de demander compte à tout agent public de son Administration ».

g) Appui aux mécanismes de coordination des partenaires au développement, sous l'égide du CGP, pour une action concertée de renforcement des capacités nationales en matière de gestion des finances publiques et de l'aide extérieure.

4.18. Technologies de l'information et de la communication

La promotion et l'intégration des TIC dans les actions de développement constituent un axe stratégique transversal de première importance. Ces technologies joueront un rôle clé dans la plupart des projets du programme. Comme indiqué plus haut (Domaine de résultats B1) un projet spécifique servira de point d'appui à cette intégration des TIC : le projet « E-gouvernance et appui à la mise en place d'un réseau d'échanges et d'accès à l'information en vue de promouvoir les opportunités de développement en faveur des groupes vulnérables ». Les TIC seront tout particulièrement développées dans les projets comportant une mise en réseau d'institutions et d'acteurs, tels que :

- (i) « *Renforcement des capacités nationales de planification et de gestion du développement* ». L'articulation entre les différents niveaux de planification (national, sectoriel, insulaire, local) requiert une mise en réseau. Il s'agira notamment d'interconnecter les différentes unités de planification sectorielle entre elles et avec l'unité centrale.
- (ii) « *Appui à la Haute Autorité de la Fonction Publique (HAFOP) dans le cadre du processus de la Réforme administrative* ». Les TIC permettront d'assurer une gestion actualisée des effectifs au niveau de l'Union et de chacune des îles.
- (iii) « *Appui au renforcement des capacités de l'Assemblée de l'Union des Comores, en vue d'une implication accrue dans l'atteinte des OMDs* ». Dans ce cadre, il est prévu de mettre en réseau les quatre parlements du pays.
- (iv) « *Programme National de promotion de la cohésion sociale* ». L'accès à internet permettra à de nombreux citoyens, notamment au travers d'associations, de s'informer, de communiquer, de débattre, d'exprimer leur point de vue sur les questions qui les préoccupent, de proposer des solutions pour améliorer la cohésion sociale du pays. A cet égard le projet spécifique « E-gouvernance et accès à l'information » sera d'un grand appui.

De plus, les TIC sont appelées à jouer un rôle moteur dans chacun des projets conjoints du SNU (voir Partie V).

PARTIE V – Stratégie de partenariat

5.1. Contribution des principaux partenaires

Des partenariats seront noués et consolidés dans le cadre de la SCRIP et la poursuite des OMD. Les partenaires principaux seront les institutions nationales et insulaires, les collectivités locales, les organisations de la société civile, les agences des Nations Unies actives aux Comores, résidentes et non résidentes, les autres coopérations multilatérales et bilatérales et les programmes régionaux. Ces partenariats sont clairement définis dans la Matrice des résultats de l'UNDAF. Les partenariats existants seront renforcés, développés et élargis à de nouveaux acteurs tels que les entreprises privées.

Les deux partenaires gouvernementaux principaux sont le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération (MIREX) et le Commissariat Général au Plan (CGP). Le premier est le partenaire diplomatique, c'est lui qui valide les programmes et projets, signe les conventions et préside les revues. Le second est le partenaire technique par excellence tant au niveau de la préparation des programmes et projets que de leur exécution et du SE. Le Décret du 4 septembre 2001 portant institution du CGP est en voie d'être remplacé par un nouveau Décret qui permettra d'améliorer le fonctionnement de ce partenariat technique. Le CGP est une institution de coordination qui ne peut fonctionner effectivement que si les différents secteurs remplissent leur fonction de planification et établissent les priorités de projets, qui devront notamment être soumis à la cellule de suivi technique de la Conférence des donateurs. C'est pourquoi le CGP a demandé au PNUD d'appuyer la mise en place d'unités de planification dans les Ministères sectoriels, notamment en aidant à construire des partenariats à cette fin. Le PNUD appuiera le CGP en matière de gestion des fonds de coopération en dispensant des formations, notamment sous forme de stages, au personnel de l'Unité du CGP chargée de l'administration

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

des fonds. Il appuiera également la Commission multisectorielle, qui sera mise en place sous l'égide du CGP, chargée d'établir des notes de situation et de conjoncture.

Des stratégies partenariales seront développées en vue de l'atteinte des effets escomptés dans chacune des composantes du programme. Outre les projets de développement complémentaires, les principaux partenaires nationaux par composante sont :

- **Stratégie de réduction de la pauvreté :** Ministère des Finances, du Budget et du Plan ; CGP ; Ministère de l'Economie, du Commerce, du Travail, de l'Emploi et de la Promotion de l'Entrepreneuriat féminin ; Ministère de la Promotion des Investissements, de la Micro-finance et de la Coopération décentralisée ; Directions du Plan des îles autonomes ; Réseaux des MECK et des Sandouk ; Banque de Développement des Comores ; Université des Comores ; Commission de Vérification des Comptes ; ONG, OCB ; VIH/SIDA : Vice Présidence chargée de la Santé ; PNLS, CNLS, PILS, ASCOBEF, OPACO, Mutuelles de santé, ONG, OCB
- **Gouvernance démocratique :** Assemblée Nationale ; Assemblées des îles autonomes ; Ministère de la Justice, de la Fonction Publique, chargé de l'Administration Pénitentiaire et des Réformes administratives ; Haute Autorité de la Fonction Publique ; Ministère des Affaires Islamiques, de la Communication, des Droits de l'Homme, chargé des relations avec le Parlement et les Institutions insulaires ; Délégation aux Droits de l'Homme ; Commission Nationale des Droits Humains et des Libertés ; Direction Nationale de la Promotion du Genre ; CENI/CEI, SNAP/SIAP, Cour Constitutionnelle ; Observatoire National des Elections ; Fédération Comorienne des Droits Humains ; Préfectures ; Communes ; Projet de Coopération décentralisée de l'UE ; FADC ; Réseau Femmes et Développement ; ONG, OCB
- **Prévention des crises et redressement :** Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures, de l'Urbanisme et de l'Habitat ; Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement, Ministères chargés de l'environnement des îles autonomes ; Centre des Opérations de Secours et de Protection civile ; Observatoire du Volcan Karthala ; Croissant rouge comorien ; Direction de l'aviation civile ; ONG ; OCB
- **Environnement et Développement durable :** Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement ; Ministères chargés de l'environnement des îles autonomes ; Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures, de l'Urbanisme et de l'Habitat ; Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Industrie et de l'Artisanat ; Ministère de l'Economie, du Commerce, du Travail, de l'Emploi et de la Promotion de l'Entrepreneuriat féminin ; Ministère de l'Economie, Ministère de la Promotion des Investissements, de la Micro-finance et de la Coopération décentralisée ENERCOM ; MamWe ; EDA ; Comores Hydrocarbure ; Université des Comores ; CNDRS ; INRAPE ; les Clearing House Mechanisms (CHM) de Ngazidja et de Ndzouani ; FADC ; ONG ; OCB. Dans ce domaine une dynamique d'appropriation nationale sera encouragée à travers la mobilisation et l'implication de la communauté scientifique nationale.

Les relations de coopération nouées au cours des cycles précédents avec les partenaires extérieurs que sont l'UE, la Ligue Arabe, l'OIF, la France, le Japon et la Chine seront développées et de nouveaux partenariats seront constitués en fonction des résultats attendus. La démarche participative d'élaboration du programme ouvre des perspectives encourageantes de coopération avec nombre de partenaires au développement des Comores dans les domaines de concentration du programme et les axes transversaux retenus. Ces partenariats seront consolidés dans le cadre du Forum des partenaires que le SNU aide à mettre en place sous l'égide du CGP. Afin d'éviter la fragmentation de l'aide, une approche intégrée sera encouragée, comme le font l'Initiative « Village du Millénaire » et l'Initiative « Appui aux Réseaux Territoriaux et thématiques de coopération au développement humain » (ART).

Dans le domaine de l'environnement le Comité National de Développement Durable (CNDD) en voie de constitution, sera la pierre angulaire des stratégies partenariales. Cette structure multisectorielle est appelée à piloter avec le CGP l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable. Les partenariats noués avec de nombreux organismes extérieurs d'appui technique et financier, de formation et de recherche seront développés : UNITAR ; Commission de l'Océan Indien / PROGECO (Projet de gestion intégrée des zones côtières , COI / Réseau Aires protégées marines de l'Océan indien ; WWF Madagascar ; Convention de Nairobi ; la Convention de Bâle ; Universités d'Oxford et d'Edimbourg ; Musée de Tervuren ; Commission Océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO ; WIOMSA (West Indian Ocean Marine Science Association) ; Autorité arabe pour l'agriculture.

Pour la prévention des crises et des risques de catastrophes naturelles les principaux partenaires non résidents du SNU seront PNUD/BCPR ; OCHA ; FAO ; FIDA ; ISDR (Stratégie internationale pour la réduction des risques de catastrophes) ; ISDR /Strengthening national capacities for tsunami early warning and response systems / Indian Ocean Consortium Partners ; UNESCO/IOC (Indian Ocean early warning system) .Les autres partenaires

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

seront la Commission de l'Océan Indien (COI) ; PIROI (Plateforme d'interventions pour la Région de l'Océan Indien) ; la Croix rouge internationale / française / espagnole.

5.2. Coopération Sud-Sud

Les coopérations Sud-Sud seront diversifiées et celles qui ont été amorcées au cours du précédent cycle seront développées, notamment : avec AFRISTAT sur les échanges d'expérience à partir du Cadre de référence et support méthodologique minimum commun (CREMSIC) pour la conception d'un système d'information pour le suivi des DSRP et des OMD qui concerne l'ensemble des pays francophones d'Afrique subsaharienne ; avec les pays africains qui ont entrepris des projets « Village du Millénaire » ; avec le Bénin, le Mali et d'autres pays sur leur expérience de décentralisation ; avec le WWF Madagascar pour l'accompagnement de l'équipe nationale en charge de l'élaboration du Plan d'affaires du PMM et d'autres aires protégées ; avec les pays de la sous région du sud-ouest de l'Océan Indien pour les bases de données environnementales à travers la création de Centres d'Echanges sur la Biodiversité (CHM) ; avec plusieurs pays de la sous région en matière d'énergie renouvelable.

5.3. Le rôle du PNUD

Le PNUD remplit trois grandes fonctions pour atteindre ses objectifs : (a) la coordination de l'action du SNU ; (b) la mobilisation et la fourniture de conseils ; (c) la fourniture de services de développement. Concrètement, il apporte cinq contributions principales au partenariat : (i) avis conseil ; (ii) appui technique ; (iii) appui financier direct ; (iv) appui à la mobilisation de ressources financières ; (v) plaidoyer. La fonction d'avis conseil du PNUD n'est pas toujours bien comprise, ce qui entraîne une sous utilisation des possibilités de partenariat et un manque d'appropriation du programme. Il s'agira dès lors pour le Bureau d'être pro-actif en informant les partenaires nationaux sur la nature de cette fonction et sur les procédures à suivre et surtout de faire la démonstration de ce que peut apporter l'avis conseil à tous les niveaux du cycle d'un projet et du déroulement du programme dans un esprit de partenariat orienté vers l'atteinte de résultats. Dans chacun des projets appuyés par le PNUD des actions clairement définies de renforcement des capacités du partenaire national direct seront entreprises en vue de l'aider à mieux s'approprier le projet et à pérenniser les acquis.

5.4. Projets conjoints du SNU

Trois projets conjoints sont programmés dans l'UNDAF :

(i) Un projet VIH/SIDA qui sera centré sur l'effet programme 2.5. de l'UNDAF « Les capacités du gouvernement à appliquer les « Trois principes » dans la lutte contre le VIH/SIDA sont renforcées » (voir plus haut 4.5.). Ce projet sera élaboré et mis en œuvre dans le cadre de l'ONUSIDA.

(ii) Un projet « Droits humains et genre » qui sera entièrement orienté vers la réalisation de l'effet programme 2.1 de l'UNDAF « Les systèmes nationaux de protection et de promotion des droits humains et de l'équité de genre sont accessibles et fonctionnels » et ses 12 produits programmés qui sont fortement complémentaires. Ce projet sera élaboré et mis en œuvre par le Groupe thématique « Droits humains et genre ».

(iii) Un projet autour de l'effet programme 2.4 de l'UNDAF « Les capacités de gestion du développement sont renforcées au niveau de l'Union et dans les trois îles ». Ce projet pourra se concentrer sur le sous-système national de planification sectorielle, qui est un élément essentiel pour le fonctionnement du système de planification dans son ensemble. Le PNUD, dans le cadre de son projet de renforcement des capacités de gestion et de planification du développement a prévu de faciliter la création ou l'opérationnalisation des unités de programmation et de planification sectorielles. Dans un même effort, l'OMS et l'UNICEF pourront renforcer l'unité de planification du Ministère de la Santé, l'UNESCO et l'UNICEF celle du Ministère de l'Education, la FAO celle du Ministère de l'Agriculture. Il s'agit d'impulser une dynamique de construction de partenariats sectoriels.

(iv) Le SNU a également prévu de réaliser un projet « Appui à la mise en place d'un système d'information et de prise de décision intégrant l'ensemble des bases de données existantes » (recensement de la population, recensement agricole, enquête intégrale auprès des ménages, MIX, statistiques sectorielles dont éducation, santé, production...). Ce projet conjoint pourra intégrer des activités programmées par le projet « Renforcement des capacités nationales de planification et de gestion » (voir 4.4), au titre du Résultat 3 « Un système efficace de suivi-évaluation de la SCRP, en ligne avec les OMD, opérationnel », en particulier l'activité suivante : « Doter le CGP d'un système d'information approprié et cohérent permettant de répondre aux besoins de production et d'analyse à intervalles réguliers d'indicateurs pertinents pour le SE de la politique économique et sociale du

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

pays ». La stratégie consiste à mettre en place un système d'information « ComoresInfo » qui, dans sa phase ultime, débouchera sur un « DevInfo » facilement consultable par tous les utilisateurs.

(v) Il est également envisagé de mettre en œuvre un projet conjoint d'appui à la mise en place d'un système maîtrisé de gestion durable des déchets ménagers. Cette dimension est prise en compte dans le projet « Renforcement des capacités pour la Gestion rationnelle des substances chimiques dangereuses en général et des polluants organiques persistants (POPs) », dont l'un des objectifs est de développer et mettre en œuvre un système de gestion des déchets toxiques (voir plus haut Domaine de résultats D1).

PARTIE VI – Gestion du programme

Le programme sera structuré et organisé en 3 ou 4 sous-programmes correspondants aux domaines d'intervention et il sera mis en œuvre suivant une approche programme en développant les synergies entre projets. La gestion sera axée sur les résultats et les interventions seront mises en œuvre selon la modalité de l'exécution nationale et, le cas échéant, selon d'autres modalités, y inclus TOKTEN et l'utilisation des VNU. La gestion s'inscrira dans le processus de changement du PNUD et de réforme du SNU. L'approche harmonisée des transferts de fonds aux partenaires d'exécution (HACT) réduira la complexité des procédures et les coûts de transaction. Elle permettra d'axer davantage les activités sur le renforcement des capacités nationales de gestion et d'obligation de rendre compte en vue de progresser graduellement vers l'utilisation des systèmes nationaux. Ce nouveau cadre repose sur une approche de gestion des risques. Il s'agit d'ajuster les modalités de transferts de ressources financières et les activités de contrôle en fonction du niveau de risques. Pour apprécier ces risques deux types d'évaluation sont requises : une macro-évaluation du système de gestion des finances publiques et des micro-évaluations qui vérifient la solidité du système de gestion des finances des partenaires d'exécution. La macro-évaluation a été effectuée en juin 2007. Les suggestions pour le renforcement des capacités sur le plan macro-économique ont été présentées plus haut (4.17). Chacune des agences du SNU établira la liste des partenaires nationaux qui devront faire l'objet d'une micro-évaluation. Certains de ces partenaires sont communs à plusieurs agences. Dans ce cas, la Coordination du SNU pourra programmer les micro-évaluations à effectuer conjointement par deux ou plusieurs agences.

Comme bénéficiaire principal pour la gestion des fonds octroyés par le Fonds Mondial pour la lutte contre les maladies VIH/SIDA, tuberculose et paludisme, le PNUD s'attachera à construire une capacité nationale de gestion à différents niveaux en vue d'une meilleure appropriation nationale en ce domaine.

La stratégie actuelle de mobilisation des ressources sera redéfinie conjointement avec le gouvernement et sera également mise en œuvre par le gouvernement et le PNUD, en veillant à diversifier les partenaires financiers. Le PNUD continuera à mobiliser les ressources techniques et financières disponibles au sein même de l'Organisation ainsi que du SNU dans son ensemble (FENU, PVNU, Thematic Trust Fund, BCPR, FEM, FEM Small Grants ; Capacité 2015 ; l'Initiative ART). Toutes les dispositions seront prises pour que le programme remplisse les conditions requises pour bénéficier des sources de financement disponibles.

PARTIE VII – Suivi et évaluation

Le dispositif de SE favorisera la participation des parties prenantes et sera articulé avec les mécanismes de pilotage, suivi et évaluation de l'UNDAF, du programme de chacune des agences résidentes du SNU et du DSCR. Les revues annuelles du programme constateront les progrès vers la réalisation des résultats. Une revue à mi-parcours et une revue finale seront réalisées respectivement en 2010 et 2012 avec la participation du gouvernement, de la société civile, du SNU et des autres partenaires au développement. Les résultats de ces revues constitueront des intrants pour l'évaluation de l'UNDAF. Ces revues seront organisées de manière concomitante avec les autres agences du SNU dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'UNDAF en relation avec les revues périodiques du DSCR. Ces actions de suivi-évaluation devront renforcer les capacités du Bureau en avis conseil (voir en Annexe 2 le Plan d'évaluation).

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

PARTIE VIII – Engagements du PNUD

Selon les domaines de coopération les engagements du PNUD se présentent comme suite sous réserve de disponibilité des fonds :

Composantes du Programme	Ressources (en US \$)		
	Ordinaires	Autres	Total
1. Stratégie de réduction de la pauvreté	2 000 (TRAC1&2)	3 300	5 300
2. Gouvernance démocratique	2 000 (TRAC1&2)	4 600	6 600
3. Prévention des crises et redressement	1 500 (TRAC3)	1 500	3 000
4. Environnement et développement durable	2 000 (TRAC1&2)	10 100	12 100
TOTAL	7 500¹	19 500	27 000

Les fonds indiqués ne comprennent pas les ressources reçues en réponse à des situations d'urgence.

Le PNUD assurera la cohérence entre le Plan d'action (PAPP), le plan annuel de travail (PAT), la matrice des résultats de l'UNDAF et les OMD y inclus le suivi et évaluation.

A la demande du Gouvernement, le PNUD fournira les services d'appui suivants aux activités prévues dans le PAPP :

- identification et assistance au recrutement de personnel de projet/programme ; acquisition de biens et services suivant les règles, politiques et procédures du PNUD
- identification et facilitation des activités de formation y inclus les voyages d'études
- accès aux systèmes d'informations globales gérés par le PNUD, au réseau des bureaux du PNUD et systèmes d'informations spécialisées, y compris les fichiers de consultants et prestataires de services d'appui au développement
- accès à l'appui fourni par le réseau des agences spécialisées des Nations Unies, des fonds et programmes

Partie IX - Engagement du Gouvernement

Le Gouvernement s'engage à :

- appuyer le PNUD dans ses efforts de mobilisation des fonds nécessaires pour subvenir aux besoins financiers du Programme de Pays ;
- organiser des réunions périodiques de revues internes, d'examen et de planification du Programme et, selon qu'il sera approprié, de faciliter la participation des autres partenaires au développement, la société civile, le secteur privé et les autres agences des Nations Unies. Le Gouvernement est déterminé à organiser des revues périodiques du Programme, des réunions conjointes de planification et stratégie, et à assurer la coordination des groupes sectoriels et thématiques de partenaires au développement comprenant les bailleurs de fonds, la société civile, le secteur privé et les agences des Nations Unies. En outre, le Gouvernement facilitera les visites périodiques de suivi entreprises par le personnel du PNUD et/ou des personnes travaillant pour le compte du PNUD ou d'autres agences du SNU en vue de rencontrer les bénéficiaires, vérifier l'état d'avancement du Programme et évaluer l'impact de l'utilisation des ressources affectées au Programme. Le Gouvernement portera en temps opportun à la connaissance du PNUD toute information sur les changements de politique ou de législation survenant au cours de la mise en œuvre du PAPP qui pourraient avoir un impact sur la coopération.

Le Gouvernement, conformément à l'Accord de Base et aux dispositions du présent Programme de coopération, mobilisera ses ressources propres pour appuyer la mise en œuvre du présent Programme de coopération, au titre de la période allant du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2012, sous réserve de la disponibilité des fonds.

¹ Y inclus les perspectives de mobilisation des ressources TRAC3 pour les programmes de prévention des catastrophes naturelles et gestion des risques, puis le programme de cohésion sociale TRAC

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

Le Gouvernement soutiendra le PNUD dans ses efforts de mobilisation de fonds pour financer le Programme conclu et encouragera les pays donateurs et des organisations intergouvernementales à mettre à la disposition du PNUD les fonds nécessaires à la mise en œuvre des activités financées sur fonds supplémentaires.

Le Gouvernement coordonnera le processus de préparation des Plans annuels de travail et sera responsable de la préparation, de l'organisation et de la tenue des revues sectorielles et des revues annuelles, de la revue à mi-parcours et de toute autre réunion de planification du Programme, pour lesquelles il encouragera la participation des ONG et associations et des donateurs. Le Gouvernement prêter assistance pour la conduite des enquêtes, des études et évaluations.

Dans la continuité du Programme précédent, le Gouvernement mettra à disposition le personnel, les locaux, les équipements, les ressources financières, les coûts récurrents et non récurrents nécessaires à la bonne exécution du Programme, à l'exception de ceux fournis par le PNUD ou d'autres agences du Système des Nations Unies, organisations internationales, coopérations bilatérales et multilatérales ou organisations non Gouvernementales. Le Gouvernement accordera une attention particulière au maintien en place du personnel ayant bénéficié d'une formation prise en charge par le PNUD et évitera toute affectation de personnel préjudiciable au bon déroulement du Programme.

Conformément à l'Accord de Base de coopération signé entre le Gouvernement et le PNUD, le Gouvernement sera responsable du dédouanement, du transit, du stockage, de la distribution et du contrôle des biens et équipements mis à la disposition par le PNUD. Aucun impôt, taxe, droit et charge ne pourra être levé sur les biens, équipements ou services fournis par le PNUD dans le cadre du présent accord. Le PNUD sera aussi exempt de la TVA concernant les achats locaux et les services fournis en appui aux programmes assistés par le PNUD.

Le Gouvernement assurera tous les véhicules sous son contrôle ou son utilisation conformément à la loi en vigueur aux Comores. Cela dégagera le PNUD de toute responsabilité civile au regard de ces véhicules. Tous les frais relatifs à un accident ou dommage quelconque porté aux véhicules devront être entièrement supportés par la contrepartie bénéficiaire. De la même façon, le Gouvernement dégage le PNUD de toutes responsabilités et indemnités, autres que la responsabilité civile contractée au titre de l'assurance au tiers de toute personne physique transportée dans un véhicule du PNUD, en cas d'accident ou dommage corporel contracté par un fonctionnaire du Gouvernement voyageant dans un véhicule sous le contrôle du PNUD.

Le Gouvernement prendra à sa charge les dépenses de carburant, d'assurances, des pièces détachées et d'entretien des véhicules fournis par le PNUD à l'exception des engagements pris par le PNUD dans le cadre du Programme. Le matériel acquis dans le cadre du PAPP sera géré de façon séparée par les services techniques du Gouvernement, de manière à disposer à tout moment du point de la situation.

Le Gouvernement assurera l'inventaire de ce matériel et équipement, et veillera à sa bonne utilisation et à son entretien. Néanmoins, le PNUD sera en droit d'exiger le retour, en tout ou partie, des fournitures et du matériel demeurant inutilisés ou ayant fait l'objet d'utilisation inadéquate. Le Gouvernement remettra ces articles à la disposition du PNUD à l'exception des engagements pris par le PNUD dans le cadre des programmes.

Le Gouvernement s'engage à utiliser les véhicules remis par le PNUD exclusivement pour les programmes ou projets auxquels ils ont été assignés, et conformément aux règles et procédures telles que prévues dans l'Accord de don. Le matériel, les équipements et les divers produits fournis par le PNUD sont destinés aux bénéficiaires. Ils ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une utilisation autre que celle consignée dans le Plan d'action annuel du Programme de coopération.

En outre, les équipements acquis grâce aux fonds fournis par le PNUD en vue de la mise en œuvre des programmes et projets sont la propriété du PNUD. Au terme de l'exécution de ces programmes et projets, le matériel technique et autre, ainsi que les approvisionnements, fournitures et autres biens fournis par le PNUD seront en principe cédés en priorité au Gouvernement ou à un autre projet ou vendu. Pour les besoins d'inventaire, tout l'équipement fourni par le PNUD doit porter la mention « PNUD » en caractères clairs et visibles jusqu'à sa session.

Partie X - Autres dispositions

Le présent Plan d'Action du Programme de Pays abroge et remplace tout Plan d'Action antérieurement signé entre le PNUD et le Gouvernement. Il entrera en vigueur à la date de l'apposition de la dernière des signatures

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

des deux parties et lancera les activités devant être exécutées durant la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2012.

Le présent Plan d'Action du Programme de Pays pourra être modifié d'un commun accord entre le Gouvernement de l'Union des Comores et le PNUD. Les projets dont la durée déborde du second CCP 2003-2007 seront relus pour permettre leur intégration dans le CPAP.

Aucune disposition du présent Plan d'Action du Programme de Pays ne saurait être interprétée comme une renonciation à la protection accordée au PNUD par les dispositions de la Convention sur les privilèges et Immunités des Nations Unies dont le Gouvernement de l'Union des Comores est signataire.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés, ont apposé leur signature au présent Plan d'action du programme de pays, ce jour à Moroni, Union des Comores

Pour le Gouvernement de l'Union des Comores

Pour le Programme des Nations Unies pour le Développement (Comores)

Signature _____

Signature _____

Nom: **Mr. Ahmed Ben Said Djaffar**
Titre : Ministre des Relations Extérieures
et de la Coopération

Nom: **Mr. Opia Mensah Kumah**
Titre : Représentant résident

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

Annexe 1 : CADRE DU COUPLAGE RÉSULTATS-RESSOURCES DU CPAP

Effet escompté de l'UNDAF n° 1 : D'ici 2012 les revenus, les emplois et la sécurité alimentaire des couches pauvres et vulnérables de la population sont améliorés									
Composante du Programme	Effets escomptés	Produits escomptés	Indicateurs et cibles des produits	Ressources indicatives par composante du programme (par an, en dollars EU)					
				2008	2009	2010	2011	2012	Total
1. Stratégie de réduction de la pauvreté	1.1. Un système de gestion du développement, incluant la coordination de l'aide est mis en place et est fonctionnel au niveau de l'Union et dans les trois îles Système de planification fonctionnel adapté au nouveau cadre institutionnel ; Un système performant; rapports de S-E de la SCRIP, des OMD et de l'aide publiés	1.1.1. Système national de planification et gestion du développement opérationnel 1.1.2. Mécanismes de coordination technique et de gestion de l'aide faisant appel aux NTIC 1.1.3. Un système intégré de gestion des informations statistiques est opérationnel	1.1.1. Les structures de planification, de S-E du développement et de coordination de l'aide disposent des capacités requises pour remplir leur mission Baseline : système de gestion du développement inefficace Cibles : système de planification et mécanismes de coordination de l'aide opérationnel 1.1.2. DEVINFO à jour et accessible aux utilisateurs Baseline : peu de données sur DEVINFO Cible : gestion de la base de données opérationnelle	Ressources ordinaires					
				150	150	150	100	100	650
	Autres ressources								
	50	350	300	250	250	1 200			
1.2. Des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté en ligne avec les OMD sont adoptées et mises en œuvre, notamment au bénéfice des femmes et des jeunes	1.2.1. Adoption et mise en œuvre de la politique et de la stratégie nationales de finance inclusive ainsi que de la stratégie nationale des micro et petites entreprises (MPE) 1.2.2. La politique et la	1.2.1. Nbre MPE productives non agricoles Baseline : nbre microcrédits et taux de bancarisation faibles Cible : triplement des microcrédits et élévation taux de bancarisation d'au moins 50% 1.2.2. % de la population ayant une	Ressources ordinaires						
			250	250	250	300	300	1 350	
			Autres ressources						

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

	Politique et stratégie nationales pro pauvres adoptées et mises en œuvre dans les domaines de l'emploi, de la micro finance et de la protection sociale ; Les politiques, programmes et projets intègrent équité de genre et TIC	stratégie nationale de protection sociale sont finalisées et validées 12.3. Le PNLS dispose les compétences techniques essentielles en vue de l'application des « Trois Principes » (Coordination unique ; Cadre d'intervention unique ; Cadre de SE unique) ;	couverture sociale Baseline: couverture sociale très faible Cible : au moins 20% de la population est couverte 1.2.3. taux de prévalence du VIH Baseline : taux de prévalence de 0.025% Cible : taux de prévalence inférieur à 1%.	150	400	500	500	550	2 100
Effet escompté de l'UNDAF n° 2 : <i>Les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique sont renforcées au niveau national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité du genre et de l'obligation de rendre compte</i>									
2. Gouvernance démocratique	2.1. Les mécanismes de gouvernance démocratique et l'Administration publique sont adaptés au nouveau cadre institutionnel et sont performants Les missions des entités administratives et les cadres organiques à tous les	2.1.1. Des systèmes nationaux de protection et promotion de l'équité de genre mis en place et opérationnels 2.1.2. Un système de gouvernance locale qui permette aux autorités locales, de mener à bien, un processus de	2.1.1. % des femmes dans les structures de prise de décision Baseline : les femmes quasi absentes des structures de prise de décision Cible : 10% de femmes au moins dans les parlements et 25% dans les Gouvernements Baseline : quasi absence de mécanismes Cible : un véritable dialogue socio-politique entre les 3 îles 2.1.3. Stratégie nationale de	Ressources ordinaires					
				400	400	400	400	400	2000
				Autres ressources					
				200	1100	1100	1200	1000	4 600

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

	<p>échelons sont définis et appliqués ; Adhésion des acteurs nationaux, insulaires et locaux au système de décentralisation; Autonomie des structures de gestion du processus électoral; Capacités accrues des Parlements dans leurs missions de représentation, de législation et de contrôle de l'exécutif ; % de femmes élues aux 4 Assemblées et aux conseils municipaux</p>	<p>développement local 2.1.4. Un nouveau dispositif d'organisation et de gestion de l'administration publique, y compris les mécanismes contre la corruption opérationnelle 2.1.5. Mise en place d'organes pour la gestion transparente et efficiente des processus électoraux 2.1.6. Une stratégie et les plans d'actions de renforcement des capacités des parlements, en ligne avec les fonctions clés du travail parlementaire 2.1.7. Harmonisation du cadre légal du pays aux Conventions régionales et internationales ratifiées en matière de droits humains et vulgarisation de ce cadre 2.1.8. Un système de formation des personnels de la justice est conçu et adopté</p>	<p>décentralisation et de développement local; Baseline : initiatives locales Cible : mécanismes de gouvernance locale et de développement local 2.1.4. Cadres organiques opérationnalisés ; Mécanismes de contrôle de l'utilisation des dépenses et biens publics ; Baseline : draft cadres organiques disponibles Cibles : agents de l'État redéployés selon les nouveaux cadres organiques 2.1.5. Outils de gestion des élections appropriés par les parties concernées Baseline : gestion ad hoc Cible : structures et outils de gestion des élections institutionnalisés 2.1.6. Lois promulguées à l'initiative des Parlements pour le contrôle de l'exécutif ; Baseline : faibles capacités des parlements pour leurs missions Cible : les parlements adoptent des propositions de loi et contrôlent l'action des gouvernements de manière effective 2.1.7. Lois adoptées et diffusées pour harmoniser le cadre légal Baseline : une seule loi nationale mise en conformité Cible : au moins 4 lois majeures mises en conformité 2.1.8. Plan de formation adopté Baseline : formation sans schéma directeur Cible : formation suivant un plan de développement du secteur</p>	<i>Autres ressources</i>					
<i>Effet escompte 4 : Les capacités de prévention et de gestion des risques de conflits et de catastrophes naturelles sont durablement renforcées aux niveaux national et local</i>									
3. Prévention des	3.1. Les capacités de	3.1.1. Un programme	3.1.1. Mécanismes de dialogue politique et	<i>Ressources ordinaires</i>					

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

crises et redressement	<p>prévention et de gestion des risques de conflits et de catastrophes naturelles sont durablement renforcées aux niveaux national et local</p> <p>Le pays dispose des capacités et des institutions requises pour : (i) prévenir et résoudre les conflits générateurs de crise ; (ii) prévenir et atténuer les risques de catastrophes naturelles</p>	<p>national de promotion de la cohésion sociale est mis en oeuvre</p> <p>3.1.2. Les capacités nationales d'analyse des facteurs de vulnérabilité liés aux risques de catastrophes naturelles sont renforcées</p> <p>3.1.9. Le développement des capacités de prévention et de gestion des risques de catastrophes naturelles</p>	<p>social entre les îles</p> <p>Baseline : quasi absence de mécanismes</p> <p>Cible : un véritable dialogue socio-politique entre les 3 îles</p> <p>3.1.2. Capacités des structures nationales de réponse aux urgences</p> <p>Baseline : version préliminaire d'un plan national de réponse</p> <p>Cible : risques majeurs appréhendés et mécanismes de prévention opérationnels</p>	300	300	300	300	300	1 500
				<i>Autres ressources</i>					
				300	300	300	300	300	1 500
				<i>Ressources ordinaires</i>					

Effet escompte 5 : Les tendances actuelles à la dégradation de l'environnement et à la déperdition des ressources naturelles ainsi que les facteurs de risque et la vulnérabilité aux aléas naturels et climatiques sont significativement réduits

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

<p>3. Environnement et développement durable</p>	<p>4.1. Les tendances actuelles à la dégradation de l'environnement et à la déperdition des ressources naturelles ainsi que les facteurs de risque et la vulnérabilité aux aléas naturels et climatiques sont significativement réduits -Réduction du taux de déforestation ; Superficie des aires protégées rapportée à la superficie totale du pays ; % de la superficie des écosystèmes hors AP, faisant l'objet de mesures de gestion durable ; Cote de la qualité générale de l'eau ; Longueur de côtes protégées par : (i) des récifs coralliens vivants, (ii) des mangroves.</p>	<p>3.1.1. Une stratégie nationale de développement durable (SNDD) incluant un plan d'action est élaborée et adoptée. 3.1.2. Le plan d'action de développement des capacités systémiques, institutionnelles et individuelles de gestion et de coordination multisectorielle de l'environnement est mise en place 3.1.3. Le développement des capacités de gestion et d'intégration en matière de Gestion Durable des Terres dans la perspective de maintien de la fertilité des sols cultivés et la restauration d'espaces agricoles ou forestiers dégradés 3.1.4. Un réseau d'aires protégées est cogéré avec les communautés villageoises qui utilisent les ressources naturelles de manière durable et compatible avec la conservation et la valorisation de la biodiversité ; 3.1.5. Une politique et une stratégie nationale énergétique intégrant les préconisations du</p>	<p>3.1.1. et 3.1.2. Les politiques globales et sectorielles intègrent les préoccupations environnementales et du DD Baseline : faible prise en compte Cible : capacités institutionnelles, systémiques et humaines constituées pour une bonne intégration des préoccupations environnementales dans les politiques de développement 3.1.3. % des superficies dégradées qui font l'objet de programmes de restauration ; Baseline : Environ 3,6% Cible : au moins 10% 3.1.4. Représentativité des communautés riveraines dans les structures de cogestion des AP autonomes Baseline : préparation des OCB Cible : les communautés riveraines participent à la gestion dans chaque AP 3.1.5. Nbre de décisions d'investissement en adéquation avec la politique énergétique; Baseline : absence de politique Cible : investissements énergétiques rationalisés 3.1.6. Les politiques globales et sectorielles intègrent les préoccupations liées à la gestion des POPs Baseline : faible prise en compte Cible : capacités institutionnelles, systémiques et humaines constituées pour une bonne intégration dans les politiques et programmes. 3.1.7. mécanismes de gestion du FF en place ; Baseline : cadre légal adapté Cible : les capacités institutionnelles et</p>	<p><i>Ressources ordinaires</i></p>
--	---	---	---	-------------------------------------

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

		développement durable est élaborée de manière participative 3.1.6. Le plan d'action prioritaire de	systemiques pour la création du FF sont disponibles 3.1.8. Nbre de décisions d'aménagement en adéquation avec le schéma de GIZC ;	400	400	400	400	400	2 000
				<i>Autres ressources</i>					
				1500	2000	2200	2200	2200	10 100

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

		<p>développement des capacités pour la gestion rationnelle des polluants organiques persistants (POPs)</p> <p>3.1.7. Le pays dispose des capacités requises pour mettre en place et opérer un fonds fiduciaire environnemental (FFE) pour couvrir les couts récurrents d'opération des aires protégées et des programmes de sauvegarde des espèces et écosystèmes sensibles hors AP</p> <p>3.1.8. Un schéma de gestion intégrée des zones côtières, au titre des mesures d'adaptation aux dérèglements climatiques élaboré</p> <p>3.1.10. Des écosystèmes hors AP faisant l'objet d'actions de protection et restauration</p>	<p>Baseline : pas de schéma GIZC</p> <p>Cible : toutes décisions d'aménagement en harmonie avec le schéma de GIZC</p> <p>3.1.9. Les structures nationales et insulaires de réponse aux urgences ont les capacités requises</p> <p>Baseline : Le pays dispose d'une version préliminaire de plan national de réponse aux urgences</p> <p>Cible : les risques majeurs sont appréhendés et les mécanismes de prévention sont opérationnels</p> <p>3.1.10. : % des écosystèmes dégradées qui font l'objet de programmes de restauration ;</p> <p>Baseline : Aucun projet de restauration de protection en cours</p> <p>Cible : au moins deux projets de moyenne taille et une quinzaine de projets communautaires de petite taille</p>	
--	--	---	--	--

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

Annexe 2 : Plan d'évaluation

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

Titre de l'évaluation	Partenaires	Domaine	Effet attendu	CPAP	Année de l'évaluation	Acteurs clé de l'évaluation	Resources et de financement	Evaluation mandatoire?	Statut *	Reports uploaded in ERC?
Revue à mi-parcours de l'UNDAF	Agences SNU et contrepartie nationale				2010	- Gouvernement -Société Civile -Partenaires au développement	US\$ 60 000 Agences du SNU et coordination	Oui	À réaliser	Oui
Revue finale de l'UNDAF	Agences SNU et contrepartie nationale				2012	- Gouvernement -Société Civile -Partenaires au développement	US\$ 60 000 Agences du SNU et coordination	Oui	À réaliser	Oui
Actualisation du cadre des indicateurs, base de données communes	Agences SNU et contrepartie nationale				2010 2012	- Gouvernement -Société Civile -Partenaires au développement	US\$ 60 000 Agences du SNU et coordination	Oui	A réaliser	Oui
Evaluations d'effets										
Renforcement de la Gouvernance démocratique	- Ministère de la justice, de la FOP, chargé de l'Administration pénitentiaire et des réformes Administratives -La Haute Autorité de la FOP(HAFOP) - Assemblée de l'Union des Comores -Cour constitutionnel - le PNUD	Gouvernance démocratique	Les mécanismes de gouvernance démocratique et l'Administration publique sont adaptés au nouveau cadre institutionnel et sont performants		- Revue à mi-parcours en décembre 2010 -Revue finale en 2012	- Ministère de la justice de la FOP, chargé de l'Administration pénitentiaire et des réformes Administratives - La Haute Autorité de la FOP (HAFOP) - Assemblée de l'Union des Comores - La Cour constitutionnelle	US\$ 60 000 (TRAC 1)	Oui : Revue à mi-parcours en 2010 ; revue finale en 2012	A réaliser	Oui

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

Stratégie de réduction de la pauvreté et réalisation des OMDs	-Commissariat Général au Plan - Ministère des Finances, du Budget et du Plan - PNUD	Stratégie de réduction de la pauvreté	Un système de gestion du développement, incluant la coordination de l'aide, est mis en place et est fonctionnel au niveau de l'Union et dans les trois îles	- Revue à mi-parcours en décembre 2010 -Revue finale en 2012	-Commissariat Général au Plan - Ministère des Finances, du Budget, de l'économie et du Commerce extérieur et du Plan - Société civile - ONG	US\$60 000 (TRAC 1)	Oui : Revue à mi-parcours en 2010 ; revue finale en 2012	A réaliser	Oui
Sous-programme Environnement et développement durable	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, et de l'Environnement - Ministères de l'Environnement des îles - PNUD	Environnement et Développement durable	Les tendances actuelles à la dégradation de l'environnement et à la déperdition des ressources naturelles ainsi que les facteurs de risque et la vulnérabilité aux aléas naturels et	- Revue à mi-parcours en décembre 2010 -Revue finale en 2012	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement - Ministères de l'Environnement des îles - ONGs - Organisations Communautaires de Base	US\$ 70 000 (TRAC 1)	Oui : Revue à mi-parcours en 2010 ; revue finale en 2012	A réaliser	Oui

Plan d'Action du Programme de Pays 2008-2012

			climatiques sont significativeme nt réduits	(OCBs)						
Evaluation de projets										
Renforcement des capacités nationales en matière de planification et gestion du développement	Commissariat Général au Plan et Bureau du PNUD Comores	Stratégie de réduction de la pauvreté	Un système de gestion du développement, incluant la coordination de l'aide, est mis en place et est fonctionnel au niveau de l'Union et dans les 3 îles	3^{ème} trimestre 2008, évaluation à mi-parcours ; novembre 2010 évaluation finale	Commissariat Général au Plan, Ministère de l'Economie, Ministère des Finances, du Budget et du Plan, Ministère des Relations Extérieures	US\$ 40 000 (TRAC1)	000	Oui :	A réaliser	Oui
								Revue annuelle du programme ; revue à mi-parcours en 2010 ; revue finale en 2012		
Réduction des risques de catastrophes	Centre des Opérations de Secours et de la Protection civile (COSEP), Observatoire du Volcan Karthala (Centre National) et le Bureau du PNUD Comores	Prévention des crises et redressement	Les capacités de prévention de risques de catastrophes naturelles sont durablement renforcées aux niveaux national et local	Avril 2008	Centre des Opérations de Secours et de la Protection civile (COSEP), Observatoire du Volcan Karthala (Centre National de la Documentation et de la Recherche Scientifique)	US\$ 20 (TRAC1)	000	Oui :	A réaliser	Oui
								Revue annuelle du programme ; revue à mi-parcours en 2010 ; revue finale en 2012		

- à réaliser,
- initié, ccompli